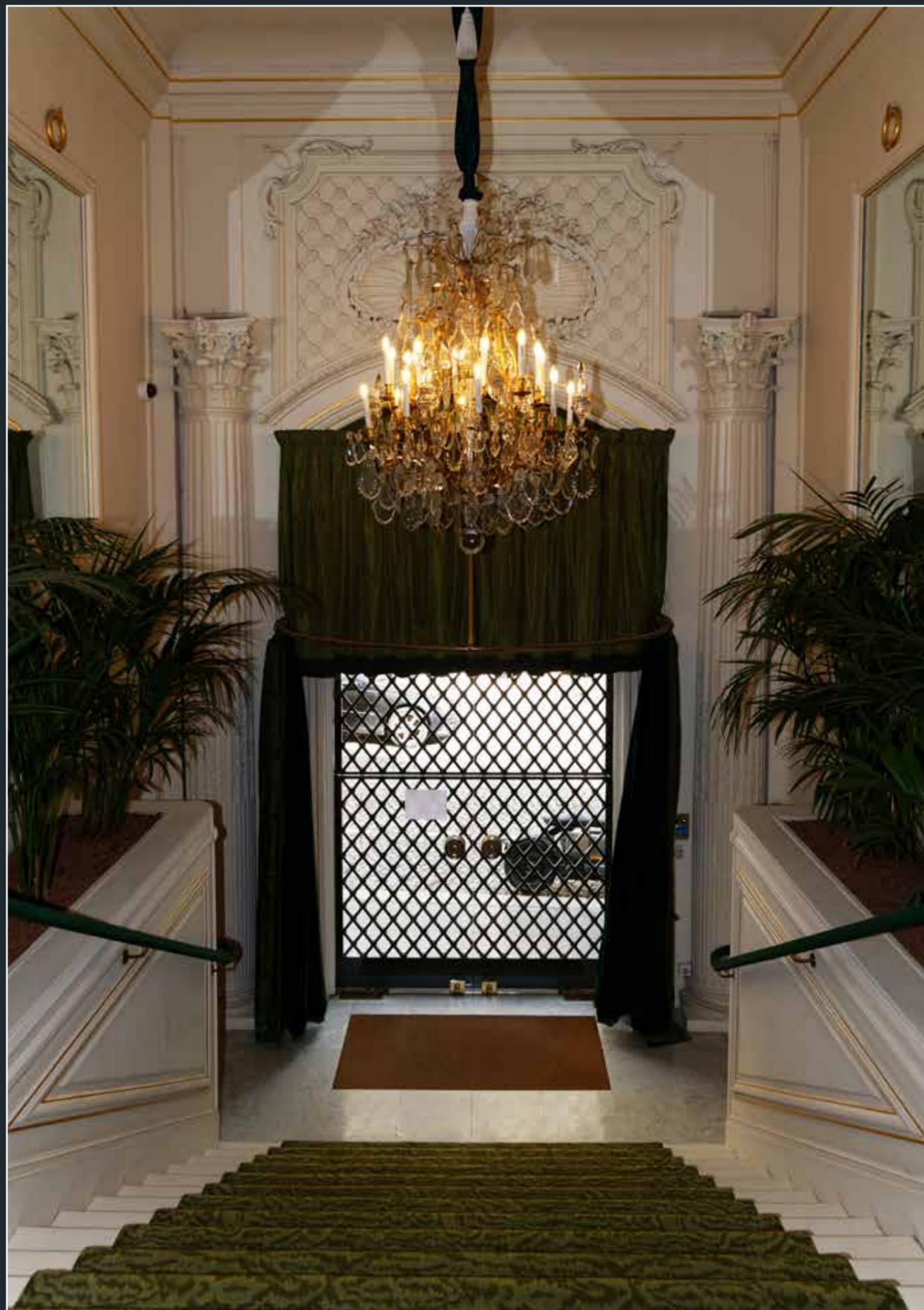


**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**



**COMMISSION  
DU VIEUX PARIS**



## Séance plénière du 06/05/2025

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 6 mai 2025 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-François Legaret.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées le 27 mai 2025.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. René-François Bernard, M<sup>me</sup> Anne Biraben, M<sup>me</sup> Bernadette Blanchon, M<sup>me</sup> Ariane Bouleau, M<sup>me</sup> Karen Bowie, M. Dominique Cerlet, M<sup>me</sup> Claire de Clermont-Tonnerre, M<sup>me</sup> Corinne Faugeron, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M<sup>me</sup> Moïra Guilmart, M. Philippe Prost, M. Patrick Rubin, M<sup>me</sup> Karen Taïeb.

### ÉTAIENT EXCUSÉS

M<sup>me</sup> Mireille Grubert.

*Couverture* : Vue de l'escalier desservant les bureaux du 40 avenue George V (08<sup>e</sup> arr.), 2024 (© DHAAP / PS).  
*Ci-contre* : Séquence d'entrée, vue du vestibule d'accès du 5 avenue Marceau (16<sup>e</sup> arr.), 2024 (© DHAAP / ML).

ORDRE DU JOUR

SUIVIS DE RÉOLUTIONS

3 rue de Castiglione (01 <sup>er</sup> arr.)	6
39 avenue Rapp (07 <sup>e</sup> arr.)	10
40 avenue George V (08 <sup>e</sup> arr.)	14
75 rue du Faubourg du Temple (10 <sup>e</sup> arr.)	22
43A quai André Citroën (15 <sup>e</sup> arr.)	30
21 rue de l'Inspecteur Allès (19 <sup>e</sup> arr.)	36

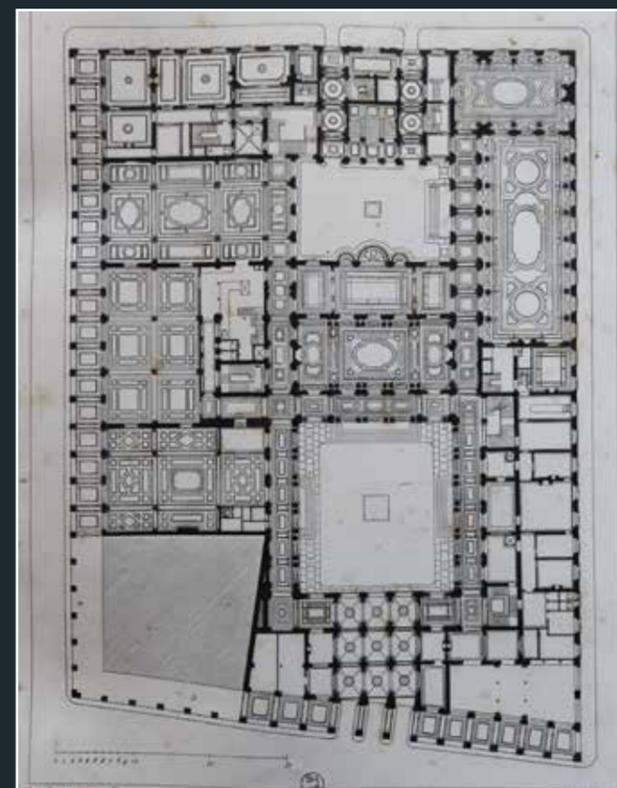
AVIS TRANSMIS PAR LE DHAAP

5 avenue Marceau (16 <sup>e</sup> arr.)	42
---	----

COMMUNICATION

Jean-François Legaret évoque en introduction le comité d'experts qu'il co-préside sur la rénovation du parc des Buttes-Chaumont. La visite du site révèle un état préoccupant de l'île et de ses rochers. Il s'agit d'un chantier important, qui devrait durer cinq ans, pour un montant d'environ 100 millions d'euros. Une séance de la Commission du Vieux Paris devrait par conséquent être consacrée à ce dossier.

Le président évoque également le sujet du 19 rue Valette : cette adresse fait l'objet d'un permis de construire qui a été accordé, mais qui suscite de nombreuses oppositions. Anne Biraben rappelle la présence sous le sol d'un ancien cimetière mérovingien et des caves du XIII<sup>e</sup> siècle. Laurent Favrole informe la Commission qu'une prescription de fouille a été formulée en 2023.



D'après Clerget, dess., L'Hotel Continental - Cour d'honneur, 1879. Extrait de *Album de l'Hotel Continental*, Paris, Société de publicité générale, 1878-1882 (BnF).



Vue de la façade de l'hôtel donnant sur la rue de Castiglione, 2024 (© DHAAP / PS).

Henri Blondel, *Hotel Continental*, plan du rez-de-chaussée, gravure, 1879 (extrait de *Le Moniteur des architectes*, 1879, pl.37).

### 3 rue de Castiglione (01<sup>er</sup> arr.)

#### SUIVI DE RÉOLUTION

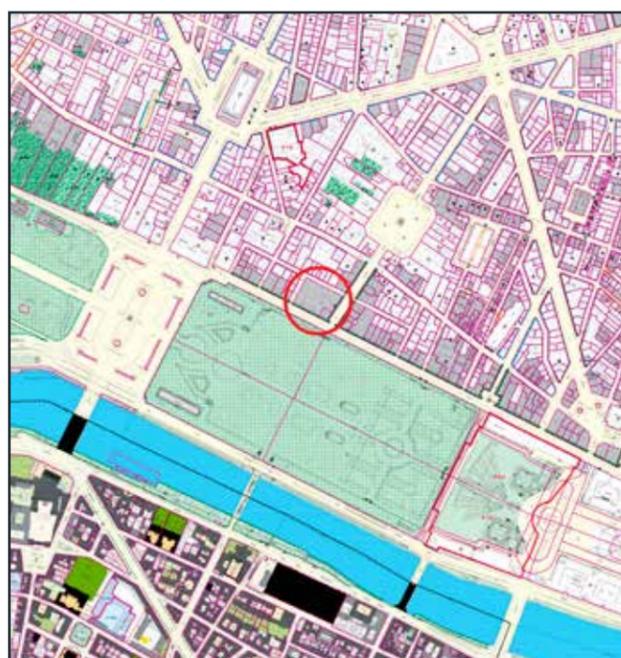
#### Réhabilitation et restauration de l'hôtel Westin Paris Vendôme

##### PROTECTION

Immeuble protégé au titre du PLU : « Architecture ordonnée. Immeubles édifiés selon les plans établis par les architectes Percier et Fontaine en 1802. Emplacement de l'ancien ministère des Finances (achevé en 1824 par François-Hippolyte Destailleur et incendié en 1871) sur les ruines duquel est édifié par l'architecte Henri Blondel de 1872 à 1878 l'hôtel Continental (devenu hôtel Intercontinental) inauguré pour la troisième Exposition Universelle. Il compte à son ouverture 400 chambres et 25 salons d'appartement. Sa salle des fêtes d'une rare richesse décorative et l'escalier y conduisant réplique de l'ancien escalier d'honneur de l'hôtel de Ville avant l'incendie de 1871 évoquent encore les fastes du Second Empire. »

##### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 4 juillet 2024 : « La Commission du Vieux



Extrait du PLU.

Paris, réunie le 4 juillet 2024 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de réhabilitation de l'ancien hôtel Continental, 3 rue de Castiglione. Elle demande des précisions sur l'aménagement de la terrasse et sur la végétalisation de la cour des Fêtes. Elle s'interroge par ailleurs sur l'opportunité de concevoir une nouvelle verrière au-dessus de la première cour, comme sur le principe de déposes d'allèges en façades. Elle sera enfin très attentive aux démolitions prévues dans les étages de l'hôtel, à propos desquelles elle souhaite avoir la vision la plus exhaustive possible. »

- Séance du 4 mars 2025 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 mars 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi de faisabilité le projet de réhabilitation de l'hôtel du 3 rue de Castiglione. Elle enregistre les précisions apportées sur différents points du projet. Elle maintient toutefois ses réserves, notamment concernant la dépose des allèges sculptées, qui font partie intégrante du bâtiment d'origine. »

##### PRÉSENTATION

L'hôtel Continental, actuellement hôtel Westin-Paris-Vendôme, est construit entre 1876 et 1878 sur les ruines

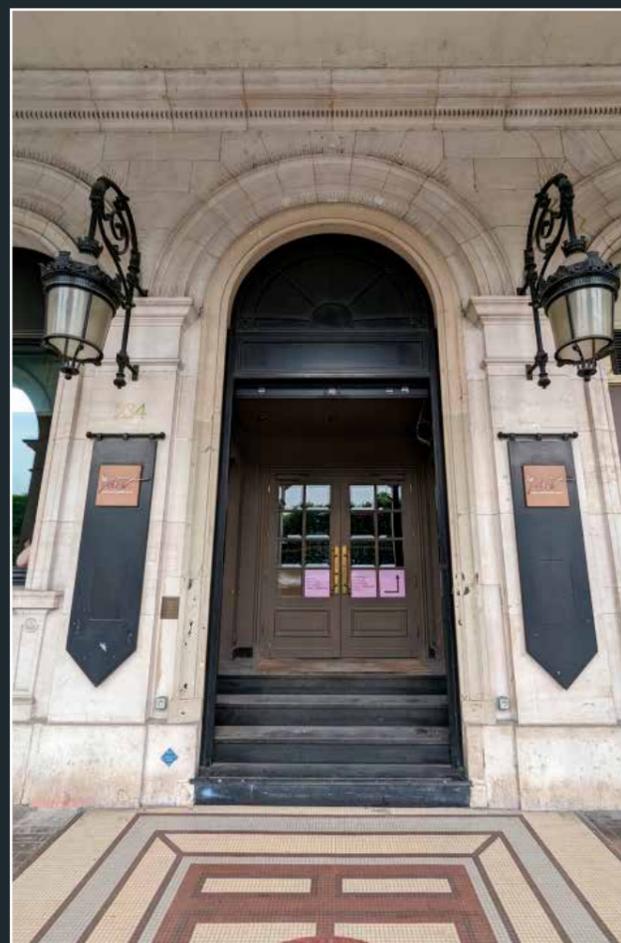
de l'ancien ministère des Finances. Il est réalisé sur les plans de l'architecte Henri Blondel (1821-1897), qui respecte le dessin des façades imaginé par Charles Percier et Pierre Fontaine pour les rues de Rivoli et de Castiglione. L'ensemble, conçu sur le modèle américain, se démarque à son ouverture par sa capacité à allier luxe, modernité technique et confort.

Le plan de l'immeuble, articulé entre une cour d'honneur à péristyle donnant sur la rue de Castiglione et une « cour des fêtes », se compose d'un rez-de-chaussée sur caves, d'un entresol, de quatre étages carrés et d'un dernier niveau sous combles. Outre les salles d'apparat, les chambres et les espaces de service de l'hôtel, des boutiques prennent place sous les arcades des rues de Castiglione et de Rivoli dès la construction du bâtiment.

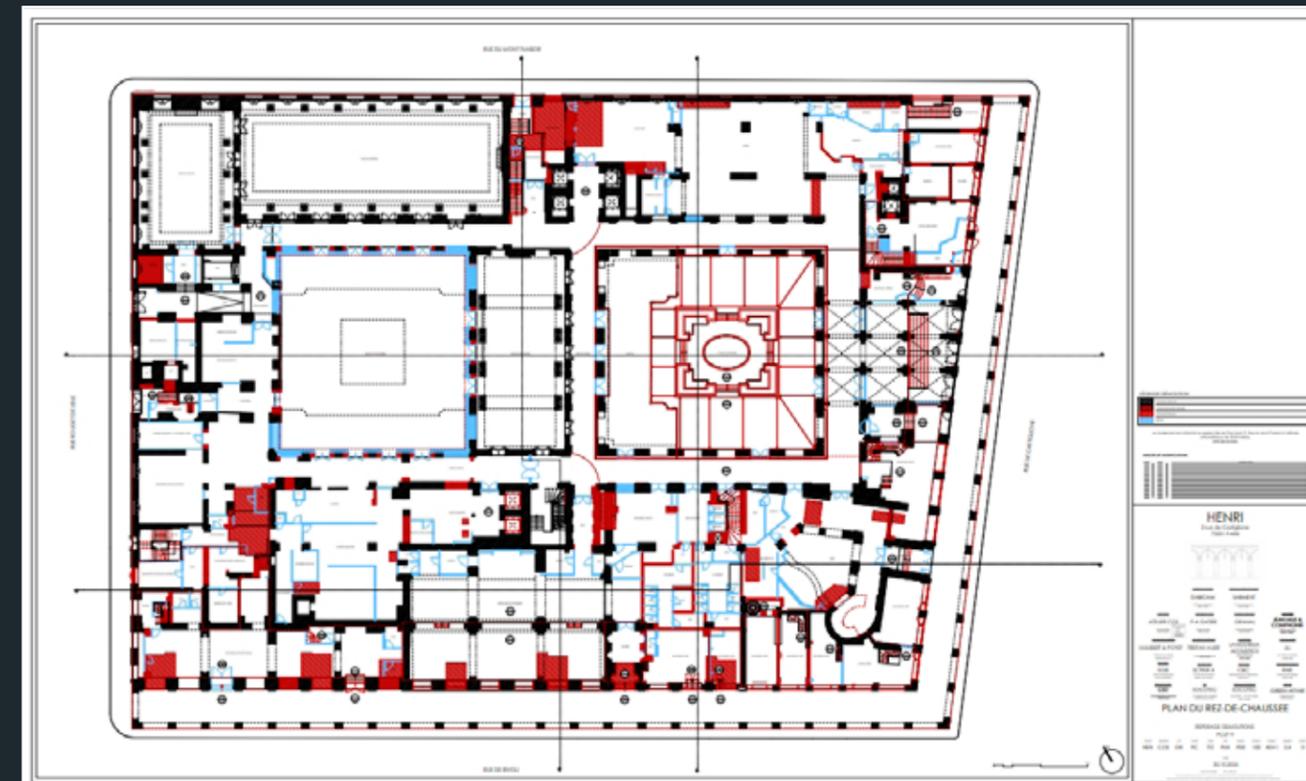
Le site est l'objet de différentes restructurations au XX<sup>e</sup> siècle. Un jardin d'hiver est installé dans la cour d'honneur en 1912, tandis que la cour des fêtes est couverte d'une verrière. Les campagnes de travaux réalisés durant les années 1960 sont quant à elles à l'origine des transformations les plus importantes, avec la disparition de certains salons et salles de réception du rez-de-chaussée et du premier étage, ainsi que de « l'escalier des fêtes ».



Vue d'une fenêtre du rez-de-chaussée côté rue de Rivoli (© Agence Pierre-Antoine Gatier, ACMH - IGMH).



Vue d'une porte du rez-de-chaussée côté rue de Rivoli (© Agence Pierre-Antoine Gatier, ACMH - IGMH).



Plan du rez-de-chaussée avec repérage des démolitions envisagées (© Cos).

La rénovation de la cour d'honneur, entraînant son exhaussement, nécessite au même moment la création de perrons dans le porche d'entrée de la rue de Castiglione. Entre 1992 et 1998, enfin, la cour des fêtes, couverte d'une dalle de béton, est réaménagée en salle de conférences, tandis qu'un jardin d'hiver est recréé dans la cour d'honneur.

Un programme de réhabilitation et de restauration de l'hôtel Westin a été présenté au stade de la faisabilité à la Commission du Vieux Paris en juillet 2024, puis au stade de permis de construire en mars 2025. A cette dernière occasion, la Commission, ayant enregistré les précisions apportées sur différents points du projet sur lesquels elle souhaitait être éclairée, a maintenu ses réserves par rapport à la dépose envisagée des allèges sculptées au rez-de-chaussée côté rue de Rivoli, en tant que partie intégrante du bâtiment d'origine. Ces allèges, au nombre de deux, font partie d'un ensemble de six fenêtres alignées, représentant un rare témoignage des dispositions initiales de cette partie des galeries de la rue de Rivoli. Leur suppression devrait permettre l'ouverture de nouvelles portes pour desservir, depuis la rue, un restaurant également accessible par l'intérieur de l'hôtel.

Dans un courrier du 21 mars 2025, l'agence ACMH a tenu à préciser à la Commission que ces déposes d'allèges sont rendues nécessaires pour assurer au projet les conditions d'accessibilité et de sécurité requises au titre de la réglementation ERP.

#### RÉSOLUTION

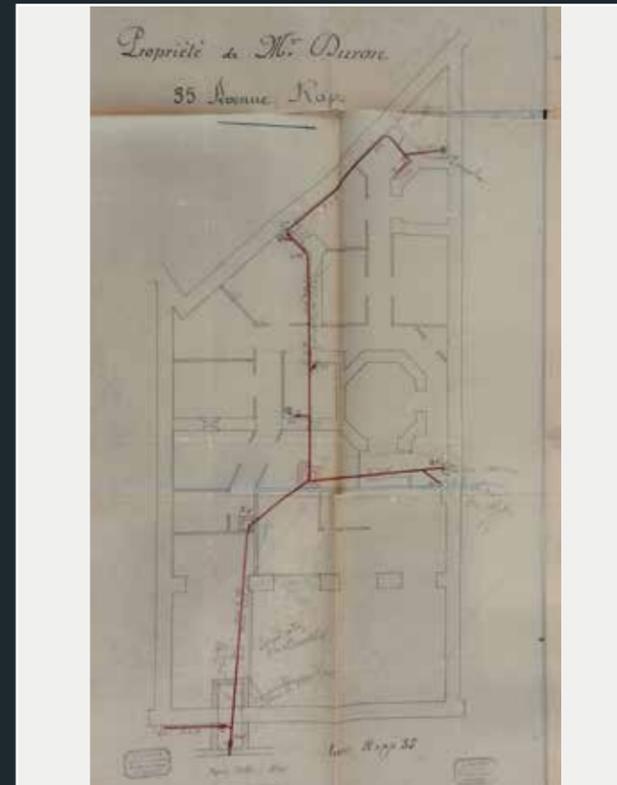
La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 mai 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi le projet de rénovation du 3 rue de Castiglione. Elle prend note des contraintes réglementaires qui imposent la démolition de deux allèges sur la rue de Rivoli et lève sa précédente résolution.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *Hôtel Westin (1-3 rue de Castiglione / 234-238 rue de Rivoli / 2 rue Rouget de l'Isle / 19 rue du Mont-Thabor, Paris 1<sup>er</sup>)*. Assistance à maîtrise d'ouvrage, mai 2024.



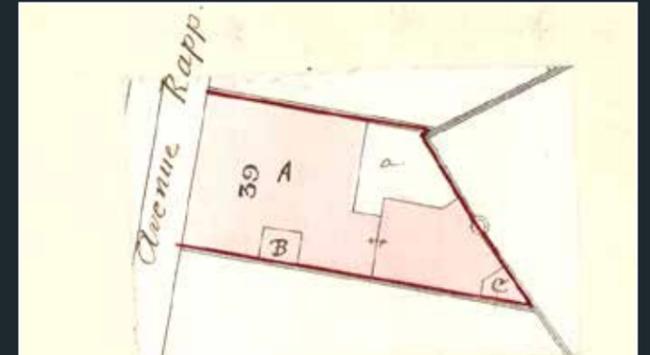
Projet de transformation de la façade du rez-de-chaussée du côté de la rue de Rivoli (© Cos).



« Propriété de M. Duron, 35 avenue Rapp », plan des caves, extrait du casier sanitaire, 1912 (AD75).



« Rue Saint-Dominique, prise avenue Rapp », vue de l'immeuble en arrière plan, carte postale, 1906 (Ressources en ligne).



Détail de la fiche parcellaire du 39 avenue Rapp, 1900 (STDF / Ville de Paris).

## 39 avenue Rapp (07<sup>e</sup> arr.)

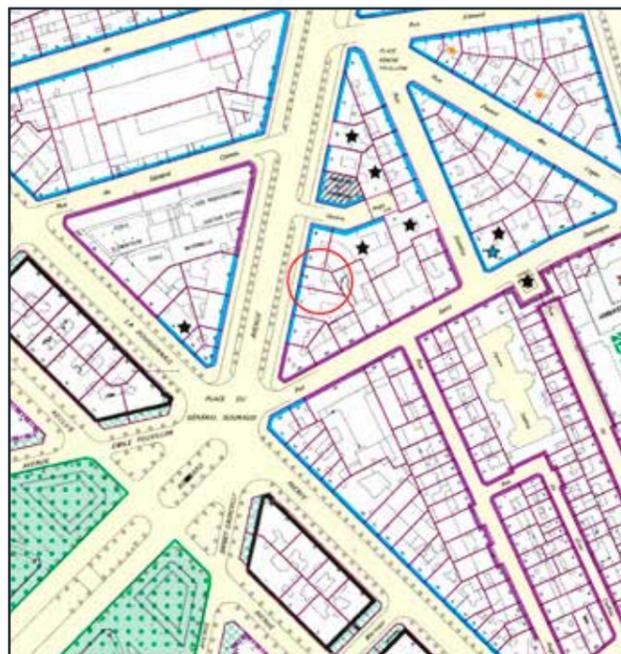
### SUIVI DE RÉOLUTION

Surélévation d'un immeuble de rapport de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

Pétitionnaire : M. Ludovic RAES  
PC 075 107 24 V0014  
Dossier déposé le 15/07/2024  
Dossier incomplet le 24/07/2024

« Réhabilitation avec surélévation d'un bâtiment à R+6 sur 1 niveau de sous-sol, à destination de logement et commerce (1 logement créé), avec modifications d'aspect extérieur, démolition d'un escalier, de la toiture, des combles et d'une partie du plancher du rez-de-chaussée, et réaménagement des espaces extérieurs.

Surface créée : 157 m<sup>2</sup> ; surface démolie : 22 m<sup>2</sup>. »



Extrait du P.L.U.

#### RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 251 m<sup>2</sup>
- Surface existante : 1247 m<sup>2</sup>
- Surface créée : 157 m<sup>2</sup>
- Surface totale : 1382 m<sup>2</sup>

#### PROTECTION

Aucune protection.

#### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 15 octobre 2024 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 octobre 2024 au Pavillon de l'Arsenal sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de surélévation de l'immeuble du 39 avenue Rapp. Considérant que, par son horizontalité et l'ampleur du volume vitré, cette proposition aurait pour effet de dénaturer le linéaire très cohérent de l'avenue Rapp – voie reconnue pour ses remarquables immeubles post-haussmannien et Art nouveau –, elle s'oppose au projet dans sa forme actuelle. »

#### PRÉSENTATION

L'avenue Rapp, ouverte en 1858, n'est entièrement lotie qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Si cet axe urbain se distingue

par l'exubérance de certains de ses immeubles, réalisés à la suite du concours des façades lancé par la Ville en 1897-1898, ou dans la mouvance du goût Art nouveau, le n° 39, construit en 1896 par l'architecte Gilbert Duron, adopte quant à lui des dispositions plus classiques. Sa façade sur rue, suivant la typologie de l'immeuble haussmannien, se compose d'un rez-de-chaussée commercial, d'un entresol, d'un étage noble, de deux étages courants, d'un étage supérieur avec balcon filant et d'un toit mansardé. Le bâtiment est principalement en pierre de taille, à l'exception du cinquième étage, réalisé en brique.

Globalement demeuré dans son état d'origine, l'édifice a néanmoins vu sa couverture modifiée en 1993, afin de permettre l'aménagement d'un nouvel appartement sous combles. En 2021, un premier projet de surélévation a été présenté en faisabilité au DHAAP, le service émettant alors de fermes réserves. Une nouvelle proposition, portée par une autre agence, a ensuite été soumise à la connaissance de la Commission du Vieux Paris en octobre 2024. Elle consistait en l'ajout d'un niveau, l'étage initialement sous combles devant à cette occasion être transformé en étage carré. L'ensemble devait être éclairé par deux rangées superposées de baies vitrées. Le même principe prévalait sur la partie sur cour du corps



Vue aérienne, 1920 (© IGN).



Vue de la dernière volée de l'escalier principal, 2021 (© DHAAP / PS).



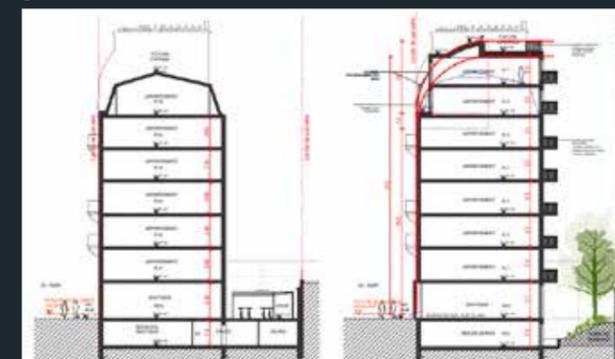
Confrontation de l'état actuel et du projet de surélévation côté rue, nouveau projet (© Maison Edouard François)



Confrontation de l'état actuel et du projet de surélévation côté cour, nouveau projet (© Maison Edouard François)



Vue en plongée du projet de surélévation côté cour, nouveau projet (© Maison Edouard François)



Coupe du projet de surélévation, nouveau projet (© Maison Edouard François)

de bâtiment principal, tandis que l'aile en retour était l'objet d'un projet de surélévation répétant la modénature des étages inférieurs. Au décroché entre ces deux ailes, débordant sur la façade arrière, était enfin envisagée, à tous les étages, l'installation de balcons, le dernier niveau étant quant à lui traité en un toit-terrasse.

La Commission du Vieux Paris, considérant que ce projet de surélévation, par son horizontalité et l'ampleur de son volume vitré, aurait eu pour effet de dénaturer le linéaire très cohérent de l'avenue Rapp, s'y est opposée.

Les porteurs du projet ont en conséquence imaginé une nouvelle proposition. D'une hauteur inférieure à celle des bâtiments voisins sur toute la profondeur, la surélévation de deux niveaux envisagée adopte désormais, du côté de la rue, la forme d'une toiture en voûte surhaussée couverte en zinc. Une balustrade en pierre est prévue pour marquer la transition entre les parties anciennes et les nouveaux étages, dont les ouvertures reprennent les proportions et, en partie, le rythme des baies en façade. La travée centrale est soulignée par une imposante lucarne.

Du côté de la cour, la surélévation, prenant ici la forme de

deux étages carrés, doit aussi être couverte en zinc. La partie correspondant au corps de bâtiment principal est ouverte de deux rangées de baies vitrées superposées, tandis que les fenêtres du côté de l'aile en retour s'inscrivent dans la continuité de celles des niveaux inférieurs. Au décroché entre ces deux ailes, est à nouveau envisagée, à tous les étages, l'installation de balcons, le dernier niveau étant toujours traité en toit-terrasse. Celui-ci serait accessible depuis l'étage inférieur par un escalier extérieur. En fond de parcelle enfin, le mur pignon serait conservé, et une nouvelle petite terrasse créée entre ce mur et la surélévation.

#### DISCUSSION

Bernard Gaudillère considère que ce projet pose une vraie question d'esthétique urbaine et s'interroge sur le sens d'une telle proposition, que Patrick Rubin trouve acceptable en façade, mais mal traitée à l'arrière : les balcons en bois sont de fausses réponses ; la Commission devrait selon lui se forger un avis sur les additions dans la ville. Karen Taïeb s'interroge elle aussi sur les balcons prévus côté cour, dont le dessin nécessite encore des améliorations. Moïra Guilmart juge pour sa part gênante la surélévation sur cour, c'est une question qui est désormais bioclimatique et un vrai problème d'urbanisme. Philippe

Prost n'est pas favorable au pastiche pur du comble proposé, qui dérange tout autant que la grande visière vitrée du premier projet.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 mai 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi le projet de surélévation du 39 avenue Rapp. Elle maintient sa résolution, redit l'importance historique et esthétique du linéaire de l'avenue Rapp et considère que la solution pastiche proposée comme alternative à la précédente n'est pas convaincante. Elle considère en outre que, côté cour, l'effet produit par la surélévation et par l'ajout de balcons est particulièrement malheureux.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 3589W 1912 ; DQ18 1314.



## 40 avenue George V (08<sup>e</sup> arr.)

### SUIVI DE RÉOLUTION

Restructuration lourde d'un immeuble alliant commerces et bureaux

Pétitionnaire : M. Julien LACLIE  
 40 GEORGE V  
 PC 075 108 24 V0038  
 Dossier déposé le 19/12/2024  
 Fin du délai d'instruction le 19/05/2025  
 « Restructuration lourde d'un immeuble de bureaux et commerce.  
 Surface changeant de destination : 164 m<sup>2</sup> ; surface créée : 2654 m<sup>2</sup> ; surface démolie: 1413 m<sup>2</sup>. »



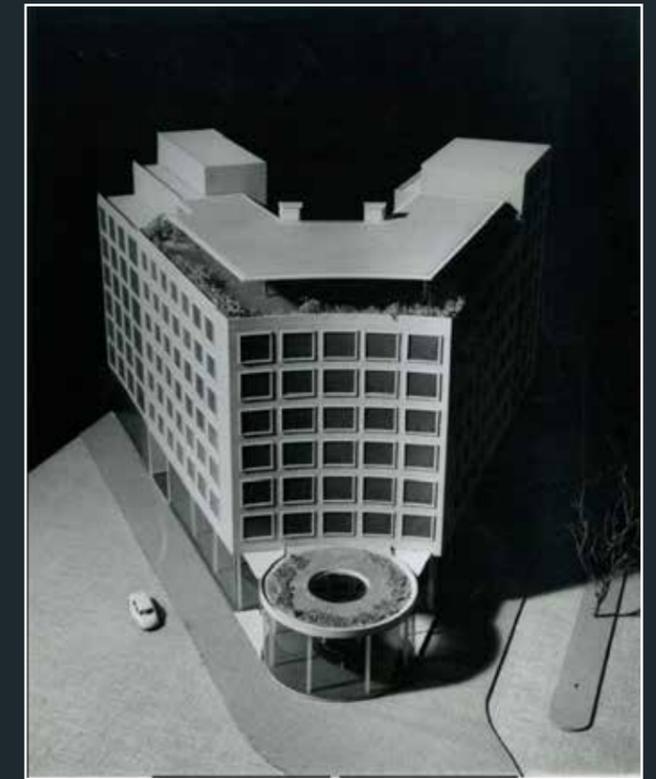
Extrait du P.L.U.



Vue de l'hôtel Lebaudy, s.d. (avant 1966), Abro Kandjian (© SIAF/CAPA CAAC).



Abro Kandjian, perspective proposée en avril 1963 (AD75).



Abro Kandjian, vue de maquette d'une version intermédiaire, 1963-1965 (vers) (© SIAF/CAPA CAAC).

#### RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 920 m<sup>2</sup>
- Surface existante : 5542 m<sup>2</sup>
- Surface créée : 2818 m<sup>2</sup>
- Surface totale : 6783 m<sup>2</sup>

#### PROTECTION

Aucune protection.

#### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 4 mars 2025 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 mars 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de restructuration du 40 avenue George V. Elle s'oppose à ce projet, qui en procédant à une isolation par l'extérieur, en démolissant des éléments intérieurs remarquables (escaliers notamment) et en recomposant les trois façades sur cour, dénature totalement l'œuvre d'Abro Kandjian. »

#### PRÉSENTATION

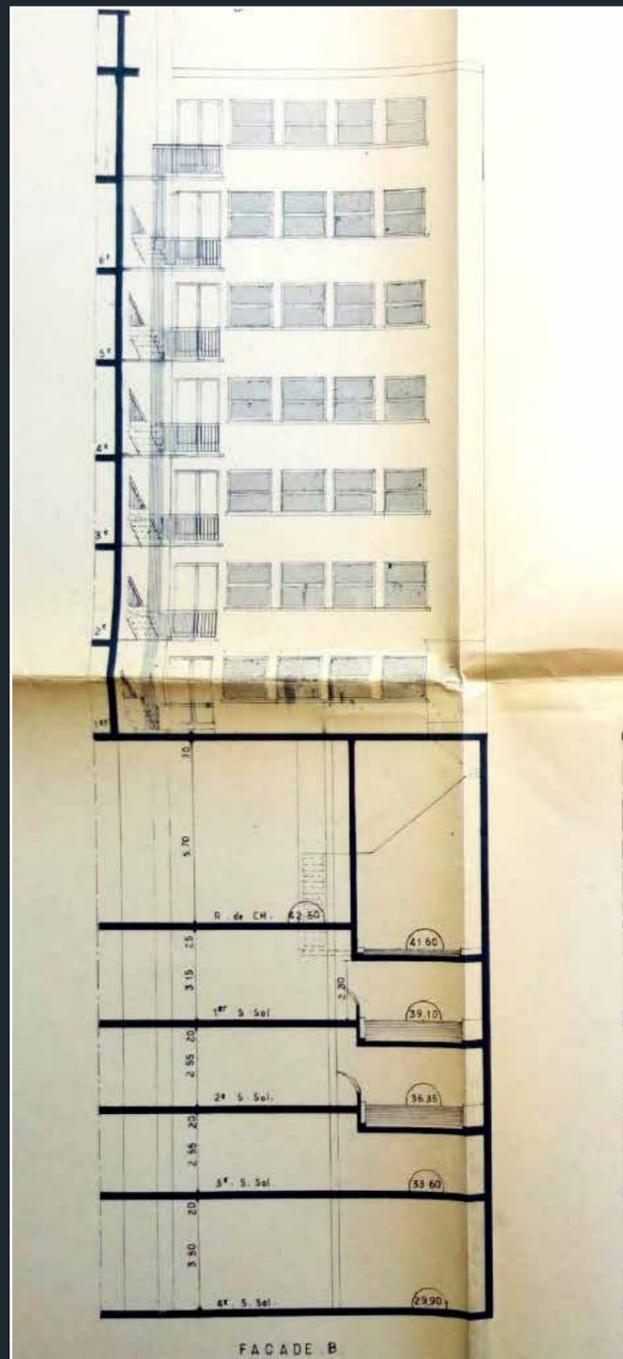
Le 40 avenue George V, par sa date de construction, son emplacement et sa taille, apparaît comme un jalon majeur de l'œuvre d'Abro et d'Henri Kandjian et marque

un tournant dans le détachement de l'agence d'un vocabulaire Art déco au profit d'un dessin d'une plus grande modernité.

Cette parcelle, à l'angle de l'avenue Georges V et de la rue François Ier dans le quartier privilégié du Triangle d'or, accueille d'abord un hôtel particulier, édifié en 1900 par Paul Ernest Sanson pour la famille d'industriels et de philanthropes Lebaudy.

En 1963, l'héritier Pierre Lebaudy dépose une première demande de permis de construire pour un immeuble de bureaux en remplacement de l'hôtel et en confie la maîtrise d'œuvre à l'agence d'Abro Kandjian. Les premières esquisses livrées adoptent alors une facture très classique, qui allie la rigueur des immeubles d'angle à pan coupé déjà dessinés par l'architecte à l'évocation discrète de l'ancien hôtel qu'il remplace. Pour atteindre les ambitions d'innovation et de modernité attendues de la part des services instructeurs et d'André Remonet, alors architecte-conseil, de multiples versions sont élaborées par l'agence.

Le projet finalement mis au point, livré en 1964, propose un immeuble en structure béton armé alliant trois niveaux de sous-sol et un dernier partiel, des commerces



Abro Kandjian, architecte, coupe et élévation sur cour, octobre 1963 (AD75).



Détail des parements et encadrements de baie en marbre, 2024 (© DHAAP / PS).



Vue du bâtiment peu de temps après sa livraison, cl. anonyme (© SIAF/CAPA CAAC).



Escalier desservant les bureaux depuis l'avenue, 2024 (© DHAAP / PS).



Escalier desservant les bureaux depuis l'avenue, 2024 (© DHAAP / PS).



Vue de la façade arrière à petits carreaux de grès, escalier de secours métallique, 2024 (© DHAAP / PS).

au rez-de-chaussée et à l'entresol et six étages carrés de bureaux.

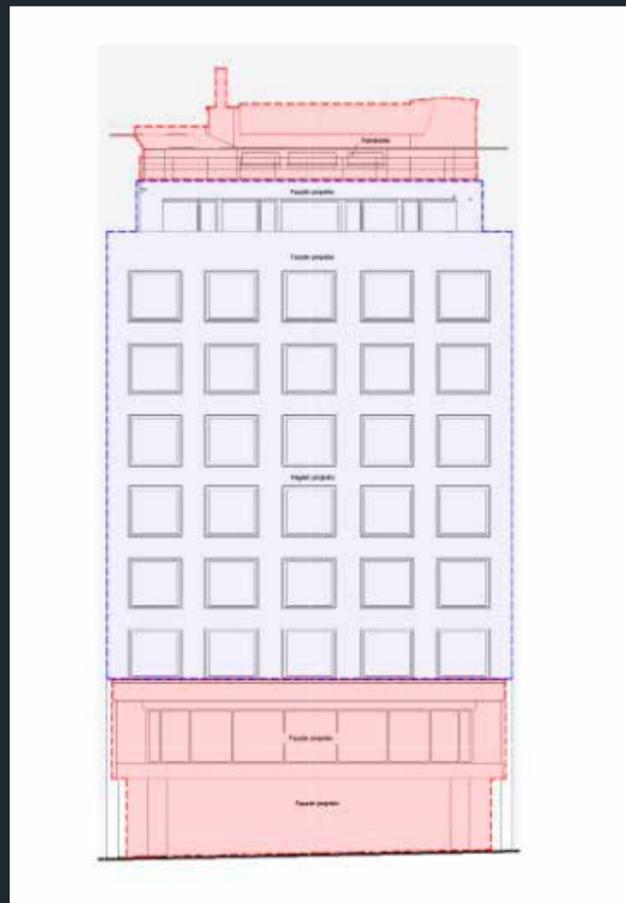
La pointe du terrain est occupée par une rotonde presque entièrement vitrée, inscrite dans l'esthétique moderne de son époque et occupée par un commerce. D'abord pensée comme circulaire, elle adopte finalement un plan octogonal, coiffé d'un dôme vitré offrant un éclairage zénithal. Elle est embrassée par le pan coupé courbe de l'immeuble ; cet aspect convexe est par ailleurs repris par Kandjian au 58 avenue Marceau (1969-1971). Si le bâtiment conserve une élévation classique qui distingue bien un soubassement avec rez-de-chaussée et entresol, un corps principal et enfin un attique, son aspect sobre conjuguant socle transparent et volume de pierre dépouillé de presque toute modénature l'inscrit pleinement dans son époque. La qualité de ses parements en marbre Bleu de Savoie, la trame régulière ponctuée de généreuses baies de format presque carré, mise en valeur par un cadre en marbre de Carrare saillant de quelques centimètres et souligné par un joint creux, confèrent à l'ensemble un aspect particulièrement soigné, sans ostentation. À l'intérieur, les escaliers à dalle de pierre et les rampes en ferronnerie témoignent de la survivance du goût de Kandjian pour l'Art déco ; l'architecte adopte néanmoins les principes distributifs typiques de

son époque, avec un noyau central consacré aux circulations verticales. Les plateaux libres sont en outre animés par les vues exceptionnelles offertes par les baies particulièrement généreuses de près de deux mètres sur deux, aux fines menuiseries en aluminium, toujours en place aujourd'hui. À l'arrière, une large terrasse offre un espace extérieur au R+1, quand les façades, rythmées par une trame plus resserrée et verticale, adoptent de petits carreaux en grès cérame moins luxueux, mais typiques de leur époque, dont les tons gris bleuté dialoguent avec ceux des parements en marbre sur rue. Deux escaliers métalliques de secours en colimaçons sont enfin accolés aux façades latérales.

L'ensemble a depuis subi plusieurs campagnes de rénovation largement concentrées sur les parties commerciales, au gré des changements d'enseigne. La rotonde fait partie des éléments les plus remaniés, changeant de formes, de matériaux et adoptant par moments une mezzanine.

#### Première version du projet

La Commission du Vieux Paris s'est vue présentée en mars 2024 un projet de réhabilitation lourde de l'ensemble, d'abord présenté au stade de la faisabilité au DHAAP,



Élévation montrant la démolition de la rotonde et des parties hautes, ainsi que la dépose du revêtement, décembre 2024 (© Gensler).



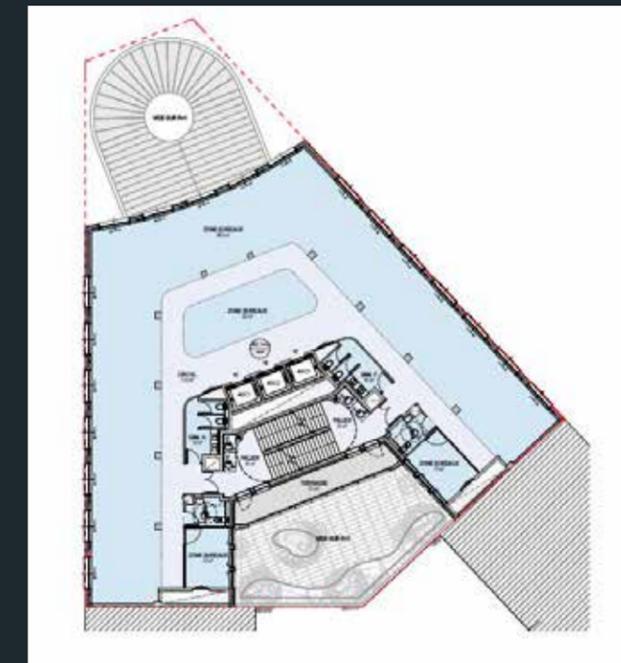
Plan de démolition du rez-de-chaussée, décembre 2024 (© Gensler).



Plan de démolition du rez-de-chaussée, décembre 2024 (© Gensler).



Vue perspective du projet montrant la partie arrière et l'épaississement sur la terrasse, décembre 2024 (© Gensler).



Plan d'aménagement d'un étage courant avec déplacement des circulations verticales et épaississement arrière, première version, décembre 2024 (© Gensler).



Vue perspective du projet depuis la rue, décembre 2024 (© Gensler).

prévoyant la dépose totale des façades, le remaniement de ses intérieurs avec déplacement des circulations verticales et enfin la végétalisation de sa toiture.

Concernant les façades sur rue, après un premier projet de dépose du revêtement à dalles de marbre Bleu de Savoie de grande qualité au profit d'une ITE, refusé par l'ABF, les pétitionnaires ont missionné un bureau d'étude qui a conclu à l'impossibilité de remplacer les dalles endommagées. Le DHAAP, bien qu'il en ait fait la demande, n'a pas reçu le diagnostic de ce bureau d'étude à ce stade ; ce document n'a pas non plus été versé au permis de construire. La nouvelle peau du bâtiment prévoit un revêtement « en pierre marbrière naturelle de teinte claire », quand les encadrements des fenêtres en marbre de Carrare seraient remplacés par des cadres en métal de teinte bronze. La tonalité générale assez chaude du bronze rompt ainsi avec le parti pris initial aux teintes bleutées.

La rotonde, déjà très modifiée, est quant à elle entièrement reconstruite pour adopter la forme circulaire présentée dans les premières esquisses de Kandjian ; elle est couronnée d'un petit oculus central.

En intérieur, le noyau de circulation est reculé sur la cour, engendrant la dépose de tous les escaliers d'origine. Ce déplacement est rendu possible par un épaississement

du bâtiment sur l'arrière, modifiant la volumétrie et empiétant sur la terrasse. La trame de ces façades arrière est également altérée au profit de baies plus larges rappelant davantage celles sur rue, quand des loggias sont ajoutées sur la façade centrale. La toiture, dessinée comme une vaste terrasse végétalisée, est enfin rendue accessible par l'adjonction d'un nouvel édicule, qui prolonge les circulations verticales.

Suite à cette première présentation, la Commission du Vieux Paris s'est opposée au projet, qui engendrait la démolition des éléments intérieurs remarquables tel que son escalier d'origine et la recomposition des façades sur cour.

#### Nouvelle version, pièces en attente de versement au permis de construire

Après des échanges avec l'ABF, la Direction de l'urbanisme et le DHAAP, de nouveaux éléments ont été transmis et devraient conduire, une fois déposés, à un prolongement de l'instruction et à une nouvelle saisine du DHAAP.

Concernant les façades sur rue, les diagnostics réalisés en 2024 conduisant au choix de la dépose du revêtement à dalles de marbre Bleu de Savoie ont finalement transmis au DHAAP en avril 2025. Ils relèvent, outre l'altération de



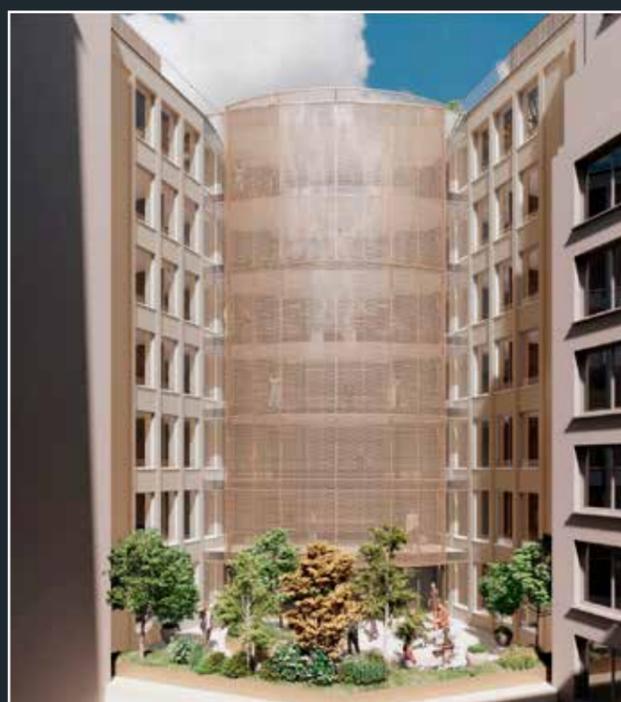
Nouvelle perspective sur rue, avril 2025 (© Gensler).



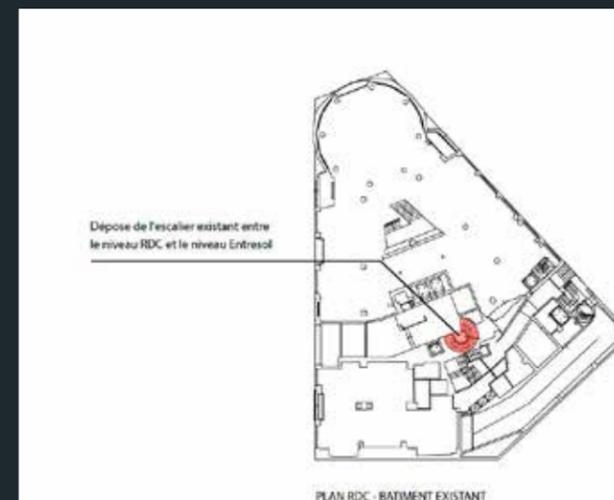
Détail des désordres des parements sur rue, diagnostic réalisé en 2024 (© GINGER CEBTP).



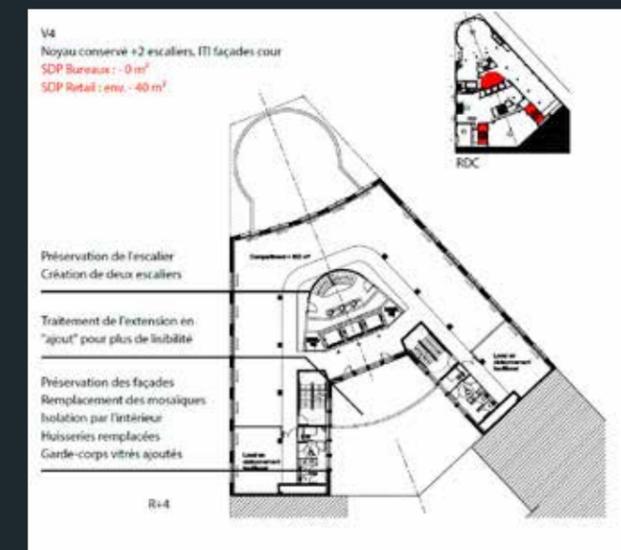
Détail des encadrements de baies en pierre massive, avril 2025 (© Gensler).



Nouvelle perspective sur cour, avril 2025 (© Gensler).



Plan du rez-de-chaussée montrant la dépose de l'escalier, avril 2025 (© Gensler).



Plan d'un étage courant retraçant les nouveaux aménagements, avril 2025 (© Gensler).

certain joints, moins d'une trentaine de fissures et d'une douzaine d'éclats réparties sur les façades côté Georges V et François I<sup>er</sup>. La mise en œuvre et le système d'attache de ce revêtement ne s'avèrent toutefois pas conformes aux normes actuelles et il a été jugé impossible de remplacer uniquement les dalles altérées, conduisant à une dépose totale. A la demande de l'ABF, les nouveaux encadrements de baies, initialement prévus en métal, seront finalement traités en pierre massives, tandis que la transparence du socle est accrue.

Suite aux remarques de la Commission, il est désormais prévu de maintenir l'emplacement des circulations verticales et de conserver l'escalier aux ferronneries Art Déco, à l'exception du départ de volée reliant le rez-de-chaussée à l'entresol. Cette volée possède en effet un rayon de courbure n'admettant qu'une unité de passage (UP), sa conservation engendrerait la création d'un quatrième escalier à ce niveau. En compensation de ce maintien et de la dépose des escaliers extérieurs d'origine, deux escaliers de 2 UP sont positionnés dans les ailes.

Enfin, les façades arrière conservent finalement leur trame d'origine ; le parement en pâte de verre est remplacé par un matériau identique de teinte « sable » et non bleutée. L'épaississement est désormais traité comme une simple adjonction, gardant en mémoire l'emplace-

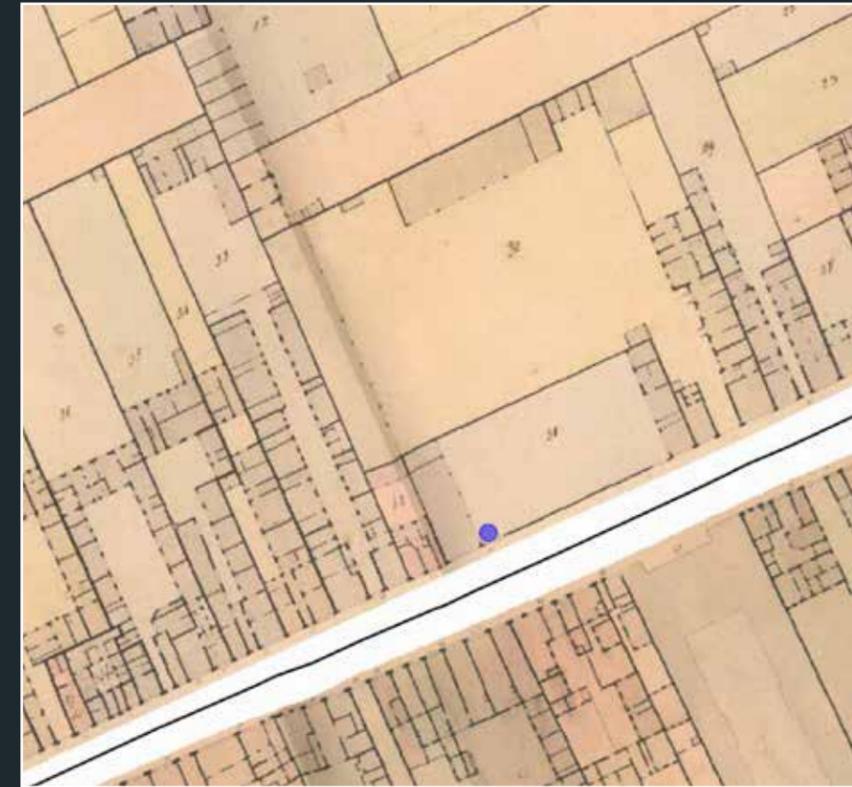
ment des façades d'origine. Son dessin, dont la nouvelle courbure fait écho au traitement du pan coupé côté rue, a également évolué vers davantage de transparence.

### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 mai 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi le projet de restructuration du 40 avenue George V. Elle lève sa résolution tout en maintenant sa demande de conservation intégrale de l'escalier principal.

### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de la CVP.
- Archives de Paris : 1069W 224 ; 1178W 5094 ; 1534W 148.
- Noé DEMEURÉ-ROUZIN, *Abro (1906-1997) et Henri (1942) Kandjian. La promenade authentique du XX<sup>e</sup> siècle, 1932-1983*, mémoires de master, ss la dir. de Jean-Baptiste Minnaert, Sorbonne Université, 2022-2024.
- Paul MOUTON, Alex PERRET, *Le 6-14 rue de la Pérouse et le 17 avenue Montaigne*, mémoire de DSA Architecture et Patrimoine, ss la dir. de Jean-Paul Midant, ENSA Paris-Belleville, 2021-2022.



Extrait du cadastre par ilot, dit de Vasserot, 1810-1836 (AD75).



Extrait du plan cadastral municipal, 1896 (AD75).

## 75 rue du Faubourg du Temple (10<sup>e</sup> arr.)

### SUIVI DE RÉOLUTION

Surélévation d'un immeuble de rapport de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle

Pétitionnaire : M. Cyril MADAR  
 CMG Exploitation  
 PC 075 110 24 V0031  
 Dossier déposé le 13/09/2024  
 Fin du délai d'instruction le 28/04/2025

« Surélévation, création de niveaux supplémentaires, modification d'aspect extérieur d'une construction à R+4 sur 1 niveau de sous-sol.

Surface créée : 142,10 m<sup>2</sup> ; nombre de niveaux supplémentaires : 1 ; surface démolie : 59,30 m<sup>2</sup>. »



Extrait du P.L.U.

#### RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 257 m<sup>2</sup>
- Surface existante : 1046,50 m<sup>2</sup>
- Surface créée : 142,10 m<sup>2</sup>
- Surface totale : 1129,30 m<sup>2</sup>

#### PROTECTION

Aucune protection.

#### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 28 janvier 2025 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 janvier 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de surélévation de l'immeuble du 75 rue du Faubourg du Temple. Elle est opposée au principe de la surélévation de cet immeuble, inscrit dans une séquence faubourienne cohérente que le projet vient définitivement modifier. »

#### PRÉSENTATION

La parcelle correspondant au n° 75 de la rue du Faubourg du Temple abrite un immeuble de quatre étages carrés sur rez-de-chaussée, accueillant trois boutiques et un hôtel. Selon le casier sanitaire conservé aux archives muni-

cipales, le bâtiment date de 1865. Sa construction paraît en effet remonter à la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, comme le suggère son absence sur le plan Vasserot de 1836 et sa présence dans son état actuel sur le cadastre municipal de 1896.

En 1836, la parcelle faisait partie d'un terrain plus vaste englobant les numéros actuels 75, 77, 79 et 81, réunis en une seule propriété appartenant à un certain Monsieur Barthou. C'est probablement lui, ou l'un des nombreux locataires de ces terrains, qui fait édifier les immeubles de cette section de la rue.

L'immeuble se compose d'un bâtiment principal côté rue, d'un deuxième corps de bâtiment perpendiculaire, et d'un troisième bâtiment situé en fond de parcelle, parallèle au premier. Deux petites cours assurent l'aération et l'éclairage, en conformité avec les normes de l'époque.

La façade reflète l'austérité et la sobriété caractéristiques des immeubles de rapport de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Chaque étage présente une division uniforme en cinq travées, agrémentées de bandeaux soulignant les appuis des fenêtres et d'encadrements simples à deux fasces. La deuxième travée, probablement condamnée à une époque ultérieure indéterminée, est uniquement dotée d'encadrements. Le couronnement est dépourvu



Plan du sous-sol et emplacement de l'escalier, extrait du casier sanitaire, fin XIX<sup>e</sup> siècle (AD75).



Rue du Faubourg du Temple au coin de l'avenue Parmentier, carte postale, s.d. (début XX<sup>e</sup> siècle) (BHVP).



Courette principale, vue de l'appentis à démolir, 2024 (© DHAAP / PS).



Vue du couloir d'accès de l'hôtel vers la cour et l'appentis, 2024 (© DHAAP / PS).



Vue du départ de l'escalier d'origine, rez-de-chaussée, 2024 (© DHAAP / PS).



Vue de l'escalier d'origine, vue d'ensemble, 2024 (© DHAAP / PS).

de corniche et se compose d'une toiture à double pente couverte de tuiles noires, percée de plusieurs fenêtres de toit. La partie avancée côté rue a été ultérieurement couverte d'un bardage en zinc.

À l'intérieur, un seul escalier dessert les trois corps de bâtiment, occupant une position centrale dans la parcelle. Attesté dès 1880, l'immeuble abritait un hôtel meublé connu sous le nom d'Hôtel Parmentier, puis devenu le Grand Hôtel Parmentier au début du XX<sup>e</sup> siècle, comme en témoigne une carte postale de cette époque. Cette carte montre une inscription sur la façade au deuxième étage, et les baies de la deuxième travée, aujourd'hui murées, apparaissent alors pourvues de persiennes, laissant supposer qu'elles étaient ouvertes à l'origine. Par ailleurs, l'hôtel a perdu les garde-corps en ferronnerie de ses étages supérieurs, remplacés par de simples barres métalliques.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le rez-de-chaussée accueillait des commerces variés, notamment une boulangerie, une boucherie et une horlogerie. La destination hôtelière a été maintenue jusqu'à nos jours.

Malgré son apparence modeste, l'immeuble s'inscrit harmonieusement dans l'ensemble homogène de ce tronçon de la rue du Faubourg du Temple.

Un permis de construire, déposé en septembre 2024, a été examiné par la Commission du Vieux Paris lors de sa séance de janvier 2025. Le projet, porté par les agences Équator Paris Architecture et Félix Mallory Architecture, proposait la surélévation de l'immeuble en R+5, porté à R+6. Cette transformation impliquait le redressement des combles actuels pour créer un nouvel étage en retrait, surmonté d'un étage sous combles, également en retrait. Ces deux niveaux étaient pourvus de balcons filants. La couverture était traitée en zinc côté rue et en toiture-terrasse végétalisée côté cour.

En façade, le projet prévoyait la réouverture des baies murées. Le rez-de-chaussée, aujourd'hui dédié aux commerces, devait être réorganisé pour accueillir une nouvelle entrée d'hôtel et sa réception, tout en conservant une seule boutique agrandie. L'entrée actuelle était supprimée au profit d'un poteau béton, et le nouveau rez-de-chaussée se caractérisait par de grandes baies toute hauteur, un soubassement en béton lisse et des enseignes en béton bouchardé, contrastant avec le style de l'immeuble.

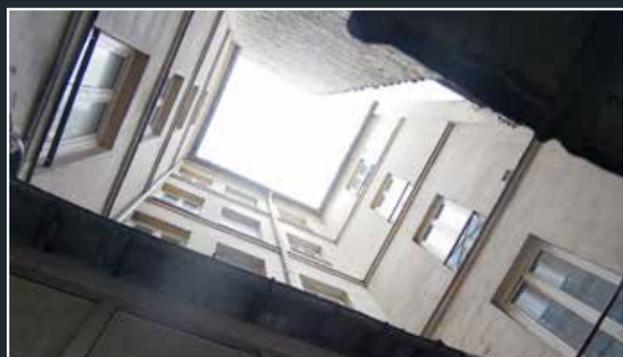
À l'intérieur de la parcelle, la courette devait être agrandie par la suppression des appentis et d'un débarras, puis largement végétalisée pour créer une terrasse à destination des clients de l'hôtel.



Vue des combles du bâtiment sur rue, 2024 (© DHAAP / PS).



Vue des combles du bâtiment sur rue, 2024 (© DHAAP / PS).



Vue des façades sur cour, 2024 (© DHAAP / PS).



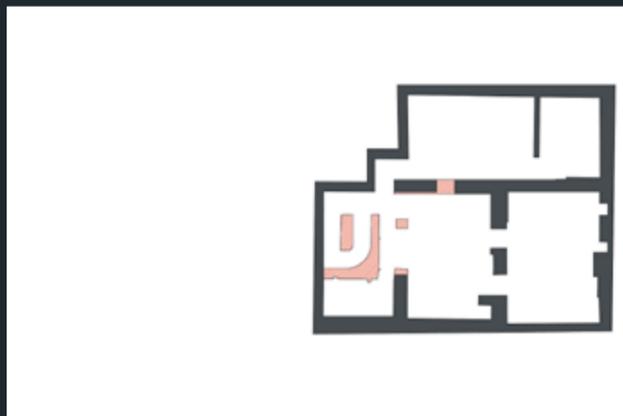
Bâtiment principal, vue des intérieurs, côté rue, 2024 (© DHAAP / PS).



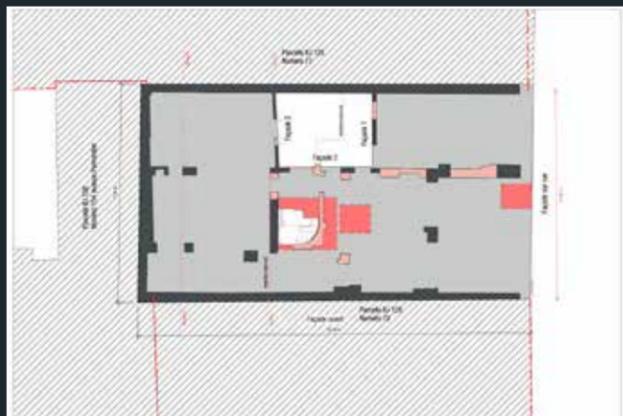
Bâtiment principal, vue des intérieurs, côté cour, 2024 (© DHAAP / PS).



Vue des caves, 2024 (© DHAAP / PS).



Plan du sous-sol, état existant présentant les démolitions envisagées, janvier 2025 (© Equator Paris Arch., Félix Millory Arch.).



Plan de démolition du rez-de-chaussée, état projeté, janvier 2025 (© Equator Paris Architecture, Félix Millory Architecture).



Plan de démolition d'un étage courant, état projeté, janvier 2025 (© Equator Paris Architecture, Félix Millory Architecture).



Plan du rez-de-chaussée, état existant (© Equator Paris Architecture, Félix Millory Architecture).



Plan de démolition de toiture, état projeté, janvier 2025 (© Equator Paris Architecture, Félix Millory Architecture).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté, janvier 2025 (© Equator Paris Architecture, Félix Millory Architecture).

Les menuiseries étaient remplacées par des éléments en pin sylvestre sans respect de la teinte d'origine. Bien que la conservation des garde-corps ait été annoncée, les vues d'insertion suggéraient leur remplacement, y compris au premier étage.

La démolition la plus significative concernait l'escalier principal, probablement d'origine, remplacé par un nouvel escalier au même emplacement. Des trémies étaient prévues à chaque étage pour intégrer un ascenseur et un second escalier, très proche du premier et desservant les mêmes paliers. D'autres démolitions affectaient les murs porteurs au rez-de-chaussée et aux étages du bâtiment sur rue. Enfin, les combles existants, qui semblent encore partiellement d'origine, étaient supprimés au profit d'un toit-terrasse.

L'ABF avait émis un avis défavorable le 8 novembre 2024, pointant une modification excessive de l'aspect de l'immeuble et une inadéquation avec le paysage urbain environnant. Les principales réserves concernaient la mauvaise intégration des deux étages supplémentaires en retrait et avec balcons filants, jugée incompatible avec l'architecture du front bâti protégé. La pente trop accentuée des terrassons et le retrait excessif du dernier étage étaient également critiqués, tout comme l'emploi du zinc pour le brisis du niveau supérieur, jugé inapproprié.

Concernant les devantures, l'ABF les qualifiait « d'exogènes » par rapport à l'architecture parisienne, critiquant leur composition et leur matérialité (baies toute hauteur en tunnel, emploi de béton et de bois en teinte naturelle, bandeaux d'enseignes surdimensionnés).

Dans sa résolution de janvier 2025, la Commission du Vieux Paris s'est opposée au principe de surélévation de cet immeuble, inscrit dans une séquence faubourienne homogène que le projet venait profondément perturber. À la suite d'échanges avec les porteurs du projet, le DHAAP a insisté sur la nécessité de conserver le volume existant, en raison de son intégration cohérente dans le tissu urbain. Sur la base de cette orientation, une nouvelle version du projet a été présentée en amont de son éventuel dépôt sous forme de pièces modificatives. Cette nouvelle proposition prévoit le redressement des combles sans dépassement des souches mitoyennes. Une coupe et une élévation transmises permettent de constater que l'étage sous combles serait redressé tout en maintenant la hauteur maximale du faîte existant. Les façades sur rue et sur cour du R+5 seraient caractérisées par l'ouverture de baies similaires, en type et en dimensions, à celles des niveaux inférieurs. Aucun retrait ni balcon filant ne serait introduit.



Plan du R+1 (étage courant), état existant (© Équator Paris Architecture, Félix Millory Architecture).



Plan du R+1 (étage courant), état projeté, janvier 2025 (© Équator Paris Architecture, Félix Millory Architecture).



Plan du R+5, état existant (© Équator Paris Architecture, Félix Millory Architecture).



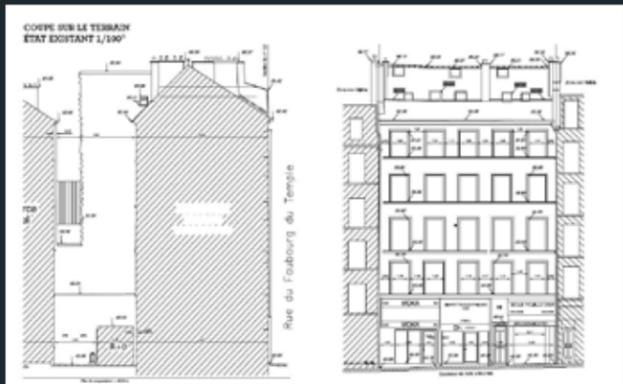
Plan du R+5, état projeté, janvier 2025 (© Équator Paris Architecture, Félix Millory Architecture).



Plan du R+6, état projeté, janvier 2025 (© Équator Paris Architecture, Félix Millory Architecture).



Coupe, état projeté, janvier 2025 (© Equator Paris Architecture, Félix Millory Architecture).



Coupe et élévation de la façade sur rue, état existant (© Equator Paris Architecture, Félix Millory Architecture).



Coupe et élévation de la façade sur rue, nouveau projet (© Equator Paris Architecture, Félix Millory Architecture).



Vue de la façade principale rue, état existant (© Équator Paris Architecture, Félix Millory Architecture).



Vue de la façade principale rue, état projeté, janvier 2025 (© Équator Paris Architecture, Félix Millory Architecture).

À ce jour, les documents fournis ne font état d'aucune autre modification du projet, dont le programme fonctionnel demeure inchangé par rapport à la version de janvier 2025.

#### DISCUSSION

Bernard Gaudillère fait observer que le projet va dépasser, même légèrement, ses voisins. La Commission du Vieux Paris a une doctrine sur ce point et il faut l'appliquer. Jean-François Legaret juge lui aussi qu'il ne faut pas être dupe de cette nouvelle proposition.

#### RÉSOLUTION

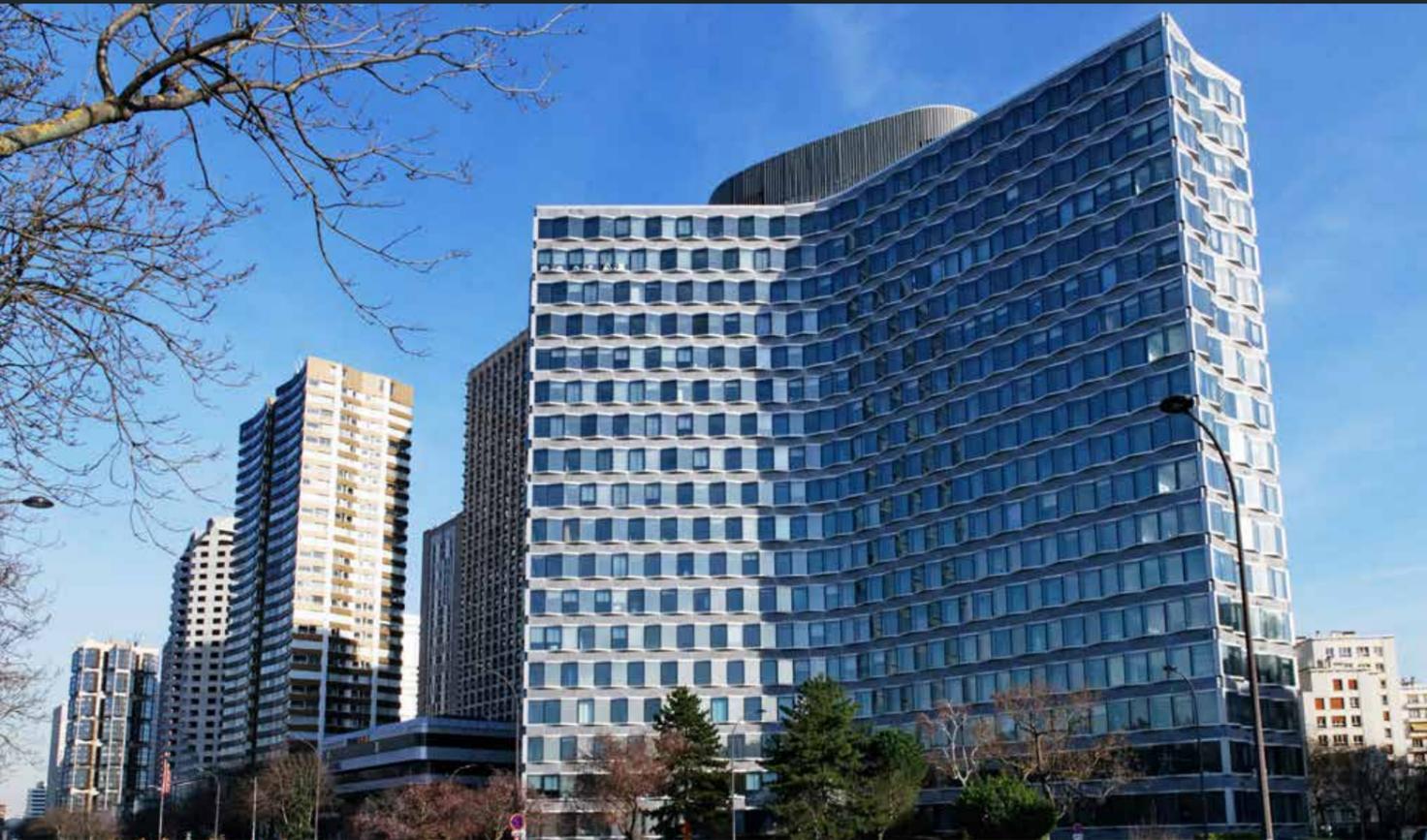
La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 mai 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi le projet de surélévation du 75 rue du Faubourg du Temple. Elle maintient sa résolution et s'oppose à toute surélévation de cet immeuble.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 3589W 916 ; DQ18 191 ; DQ18 639 ; DQ18 1407.
- BHVP : rue du Faubourg du Temple. Cartes postales, CPA-4181.



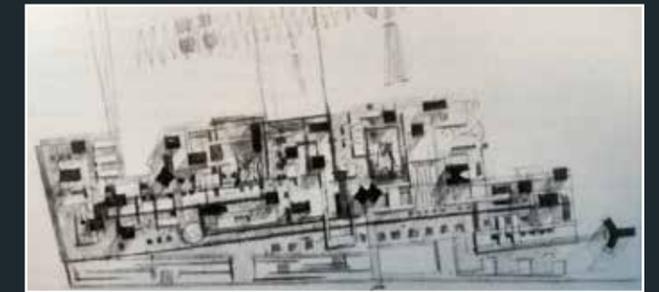
Vue d'insertion depuis la rue, nouveau projet (© Équator Paris Architecture, Félix Millory Architecture).



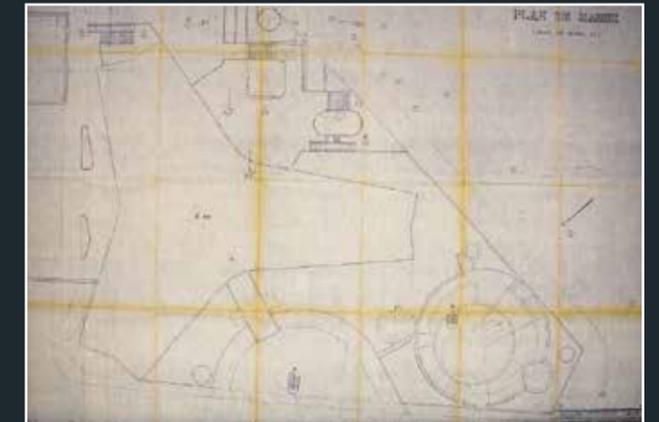
Vue aérienne du futur site du Front de Seine, mai 1961 (© IGN).



Panorama des immeubles du front de Seine, s.d. [vers 1972] (AD75).



Première esquisse du Front de Seine, réalisée Michel Holley au sein de l'agence Raymond Lopez, 1959.



Pottier et Proux, architectes, Front de Seine I, secteur Beaugrenelle, îlot N, plan de masse, 1968 (AN).

## 43A quai André Citroën (15<sup>e</sup> arr.)

### SUIVI DE RÉOLUTION

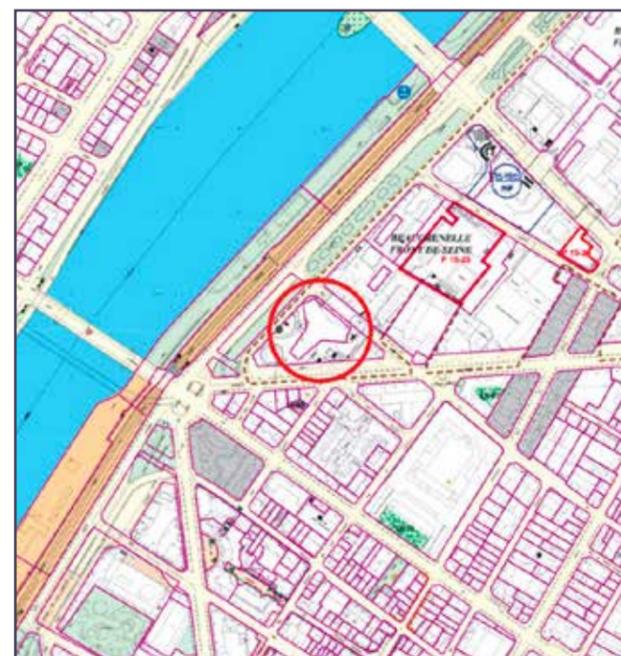
#### Transformation de la tour Mirabeau au Front de Seine

##### PROTECTION

Aucune protection.

##### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 14 avril 2024 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 avril 2024 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de restructuration de la tour Mirabeau au front de Seine. Consciente de la nécessité de rénover cet immeuble exceptionnel, elle ne s'oppose pas aux choix techniques du projet ; elle souhaite toutefois que l'un des éléments de façade à double peau soit conservé et mis en dépôt auprès d'une institution muséale ou patrimoniale. Elle considère en revanche que les loggias, dont la justification est avant tout commerciale, dénaturent cet objet architectural. Elle exprime par conséquent son opposition à cet aspect du projet. »



Extrait du P.L.U.

##### PRÉSENTATION

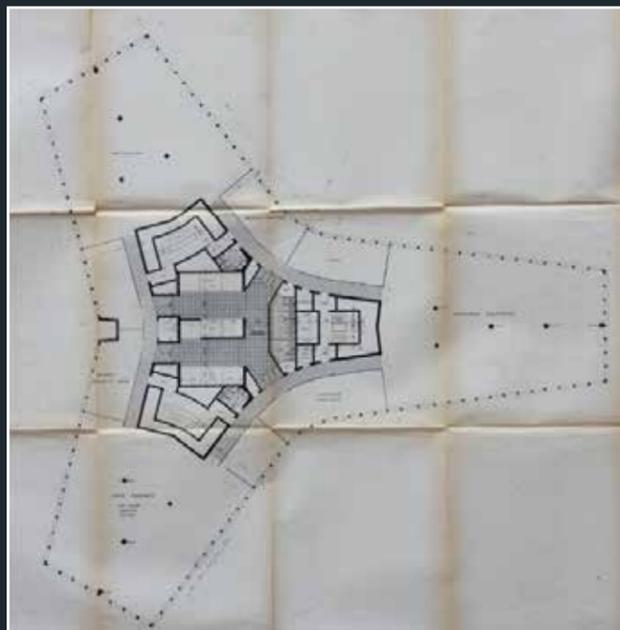
La tour Mirabeau, construite entre 1969 et 1972 par Noël Le Maresquier (1903-1982) et Pierre Paul Heckly (1933-2018), appartient à l'emblématique opération de rénovation urbaine du Front de Seine. Elle se démarque non seulement par sa position, sur la pointe du secteur formée par le quai André Citroën et l'avenue Émile Zola, mais aussi par son dessin et l'histoire de son élaboration : seul tripode érigé sur ce site, c'est également l'unique édifice à conserver la forme proposée dans l'esquisse initiale de Michel Holley, particulièrement adaptée à l'angle aigu de sa parcelle. Elle témoigne enfin de la collaboration entre ses architectes et les Assurances Générales de France, qui déploient au cours des années 1960-1980 de nombreux sièges dans toute la France.

Inscrite sur l'ancienne plaine de Grenelle, occupée depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle par des activités majoritairement industrielles, le Front de Seine se présente comme une opération de rénovation urbaine des plus ambitieuses, amorcée en 1954 par Bernard Lafay et qui se concrétise suite aux enquêtes et études du CDU, créé en 1957, avec le Plan d'urbanisme directeur (PUD). La première esquisse du Front de Seine, réalisée dès 1959 par Michel Holley (1924-2022) au sein de l'agence de Raymond Lo-

pez, offre déjà les grandes lignes du projet global finalement mis en œuvre. Sous le contrôle de la SEMEA XV, l'ouvrage-dalle est élaboré par Raymond Lopez, décédé en 1966, puis par Henry Pottier (1912-2000) et Michel Proux (-2018), architectes en chef du secteur, quand les immeubles sont progressivement confiés à de multiples architectes. Si ce vaste projet d'urbanisme, dont la mise en œuvre s'amorce en 1967, est pratiquement achevé en 1976, il s'étend jusque dans les années 1990 avec la construction de la tour Cristal.

Au sein de cet ensemble, divisé en lots, deux hauts immeubles de bureaux sont placés aux extrémités de l'opération et en forment les têtes de proue : au nord l'immeuble pyramidal Mercure et au sud la tour Mirabeau. L'« îlot N Antares » de Mirabeau, de forme triangulaire, se compose de trois entités, pour lesquelles des permis de construire distincts sont délivrés : les infrastructures souterraines, une station-service et la Tour B20, par la suite dénommée Mirabeau.

Entre 1965 et 1967, la SEMEA XV acquiert les terrains de la future tour et le groupe des Assurances Générales Françaises (AGF) est retenu en novembre 1967 pour la construction d'un programme de bureaux. Les AGF s'adressent aux architectes Noël Le Maresquier (1903-1982) et Pierre-Paul Heckly (1933-2018), avec lesquels ils



Le Maresquier et Heckly, architectes, Tour Mirabeau, plan du niveau 1.6A, 1968 (AP).



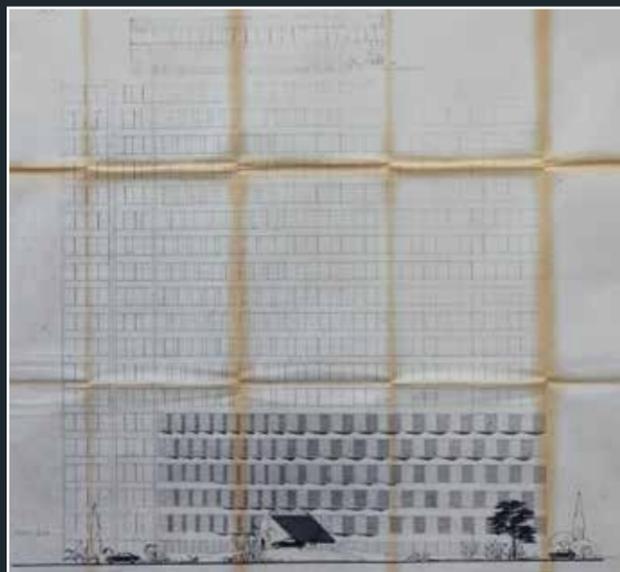
Détail de la façade, 2024 (© DHAAP / ML).



Vue intérieure de la double-peau, 2024 (© DHAAP / ML).



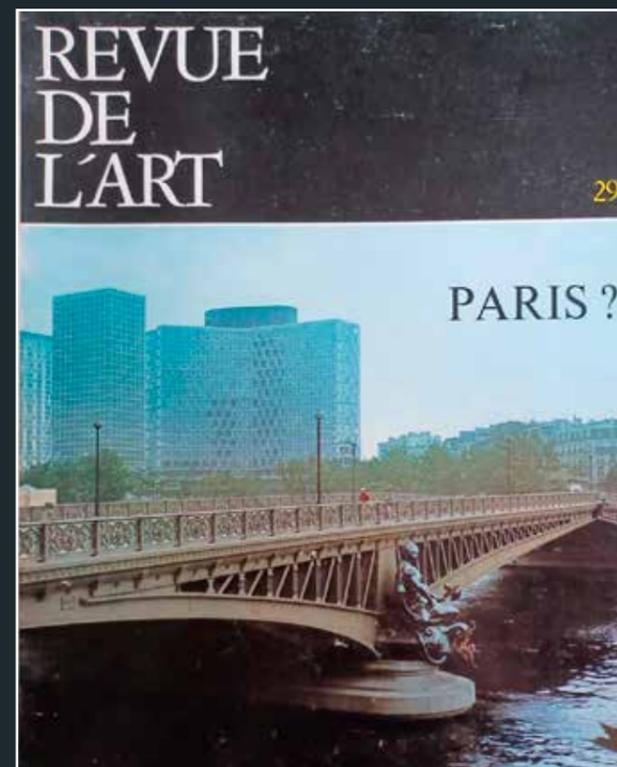
Publicité Cetek : Intérieur de la tour à sa livraison, *Architecture française*, n° 365-366, janvier-février 1973.



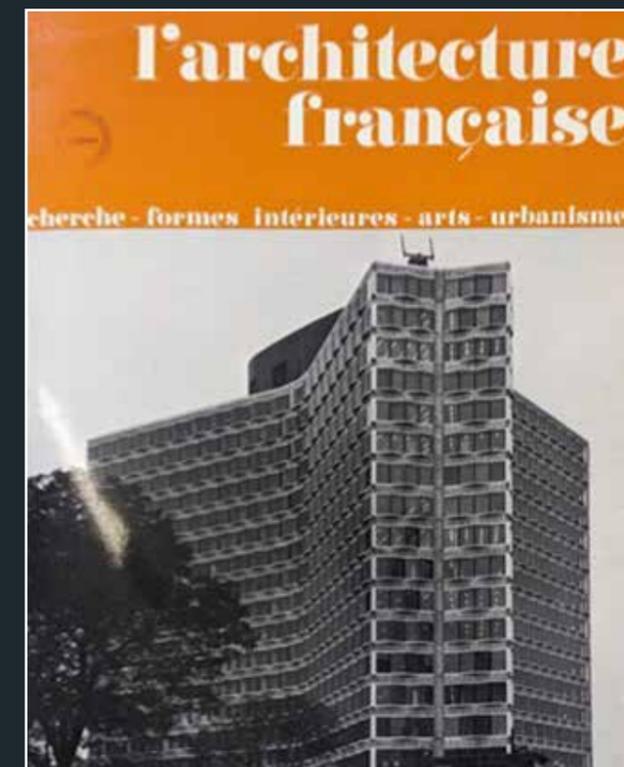
Le Maresquier et Heckly, architectes, élévation de la façade côté Seine, 1970 (AP).



Vue de la tour côté avenue Émile Zola, 2024 (© DHAAP / ML).



La tour en couverture : la *Revue de l'art*, n°29.



La tour en couverture : *L'Architecture française*, n° 365-366, janvier-février 1973.

collaborent par exemple pour le siège de Reims, livré en 1969 et aux façades déjà prismatiques.

Le permis de construire pour la tour Mirabeau est délivré en août 1969 et le bâtiment rapidement achevé en 1972. S'élevant sur dix-neuf niveaux, elle accueille au sein de ses 39 670 m<sup>2</sup> près de 3 000 postes de travail. Les AGF n'y installent finalement pas leur siège principal, reconstruit au même moment rue de Richelieu, et louent les locaux jusqu'à la vente de l'immeuble en 2004.

L'orientation, la forme de tripode et le couronnement arrondi sont des partis imposés par les architectes en chef Henry Pottier et Michel Proux, qui dessinent également les aménagements paysagers alentour. La tour tire habilement parti de ces contraintes et possède une structure complexe et originale. Si elle s'articule autour d'un noyau central, procédé traditionnel pour les IGH, elle se compose de planchers nervurés en béton armé préfabriqué s'appuyant à la fois sur le noyau central, mais aussi sur des poteaux en profilés métalliques noyés dans le béton en partie centrale et des poteaux béton habillés d'aluminium en façade. Sublimant l'aspect triangulaire tant de la parcelle que du plan masse, les deux architectes proposent une façade en mur-rideau prismatique à double peau. Elle se compose d'une double trame comprenant des baies formant des redans disposées en quinconce et

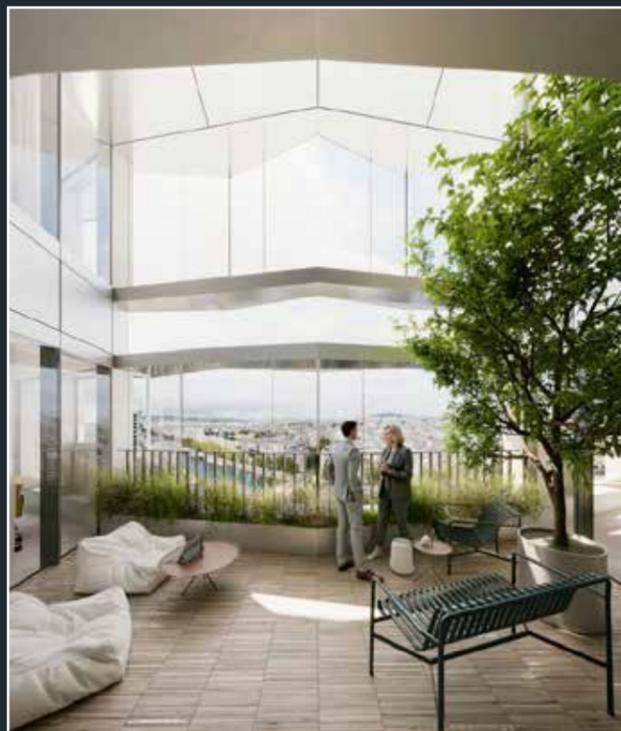
des allèges horizontales fixes. Les premières sont dotées de casquettes en tôle d'aluminium, quand les secondes présentent un parement de fonte d'aluminium brute de fonderie, déclinant par le biais des matériaux les jeux de reflets et de miroitements.

La tour témoigne ainsi tout particulièrement des recherches plastiques de l'époque et de la volonté d'animer les façades de ces nouveaux immeubles de grande hauteur, tout en améliorant son confort thermique. Elle fait l'objet à sa livraison de publications élogieuses (voir notamment *L'Architecture française*, n° 365-366, janv.-fév. 1973) et est depuis régulièrement citée dans l'historiographie jusqu'à la plus récente, devenant une réalisation emblématique de l'opération du Front de Seine et de l'architecture tertiaire des années 1970. Depuis sa livraison, elle a notamment subi un désamiantage partiel conduit entre 1998 et 2005, l'installation d'un restaurant d'entreprise au rez-de-chaussée en 2001, ou encore le remplacement de la majorité des vitrages extérieurs entre 2002 et 2004.

Après échanges avec le DHAAP et avec la Direction de l'Urbanisme, une première version avait été présentée à la Commission du Vieux Paris en octobre 2023 au stade de la faisabilité. Déjà à cette date, le projet prévoyait la



Perspective avec insertion de loggias côté Seine, version présentée en faisabilité (© Cro&Co architecture).



Perspective intérieure d'une loggia, version envisagée pour un PCM (© Cro&Co architecture).



Perspective avec insertion de loggias côté Seine, version du permis de construire (© Cro&Co architecture).



Perspective avec insertion de loggias côté Seine, version envisagée pour un PCM (© Cro&Co architecture).

dépose totale des façades, l'adjonction d'une nouvelle entrée dans le pignon formant la proue du bâtiment à l'angle du quai André Citroën et de l'avenue Émile Zola et la création d'une faille au centre de la façade côté Seine pour accueillir des loggias, jugées indispensables par les pétitionnaires en dépit de la mise en accessibilité du toit-terrasse.

Suite à sa présentation, les membres de la Commission avaient souligné les qualités du bâtiment et demandé que soit apporté le plus grand soin à sa rénovation. Afin de témoigner de son architecture et de sa place dans l'évolution du traitement des baies, elle avait également appelé à la conservation au sein d'une institution muséale d'un module de fenêtre à double-peau. Sans remettre en question les choix techniques du projet, elle avait toutefois émis une opposition quant à la création de loggias en façade, qui briserait l'harmonie de la façade sur Seine et dénaturerait significativement cet objet architectural.

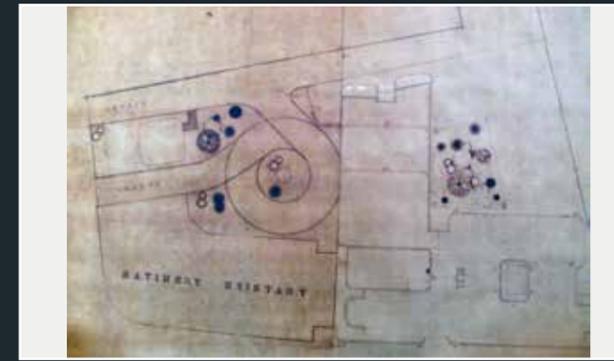
La version du permis de construire, peu différente sur ce point, avait été présentée à titre informatif aux membres en juillet 2024 et la CVP avait alors renouvelé sa résolution. Après plusieurs échanges avec les pétitionnaires, le dessin des loggias a évolué et leur traitement devrait faire l'objet d'un permis modificatif. Bien que le principe reste inchangé, le traitement vise à maintenir au maximum la cohérence de la façade d'origine. Établies en double hauteur, ces nouvelles loggias conservent des parties vitrées et le rythme des redents. Les allèges intermédiaires disparues sont quant à elle remplacées par des vitrages fixes, assurant une certaine continuité.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 mai 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi le projet de transformation de la tour Mirabeau. Elle note avec satisfaction l'évolution du traitement des loggias. Elle maintient sa demande concernant la dépose et la conservation d'éléments de la façade et se tient prête à aider les porteurs du projet dans les démarches à entreprendre pour trouver un lieu d'accueil.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

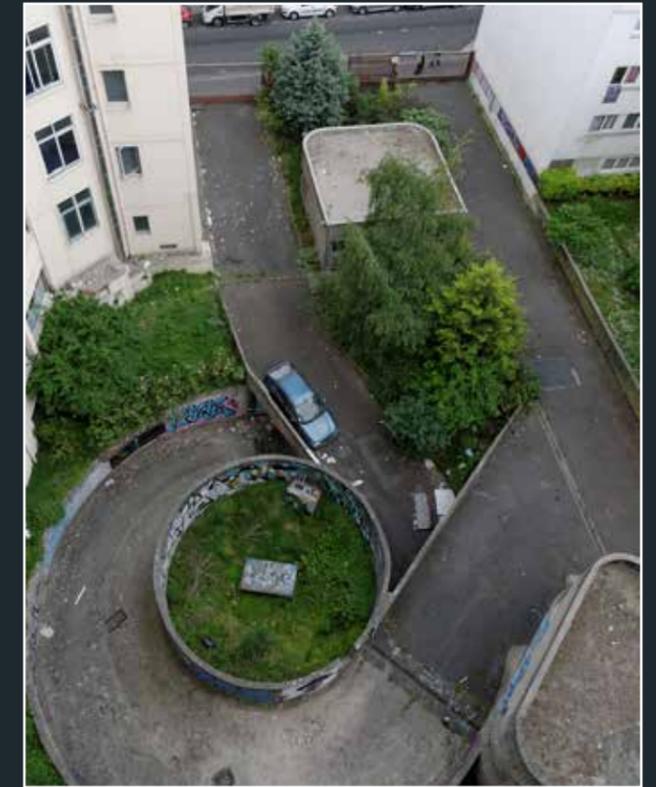
- Archives de Paris : 1178W 1507-1509 ; 2277W 74 et 79.
- Archives Nationales : 19860662-631 (AFU 12956) ; 19770911/62 AT 432.
- DHAAP/CVP : CA XV<sup>e</sup> Supplément 162 : Front de Seine.
- RÉA, *Tour Mirabeau B 20, 37/45, quai André-Citroën, 8A/14A, rue de Javel, 15, avenue Émile-Zola, 75015 Paris, Étude historique et architecturale*, mars 2024.
- « Paris et la région Parisienne », *L'Architecture d'aujourd'hui*, 32, n° 97, septembre 1961.
- « Front de Seine 1 », *Urbanisme*, 32, n° 81, 1963.
- « Paris XV<sup>e</sup> : front de Seine », *L'Architecture d'aujourd'hui*, 35, n° 118, décembre 1964-février 1965.
- « 39. Front de Seine: secteur Beaugrenelle; Pottier and Proux, archts. », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 138, juin-juillet 1968.
- « Assurances générales de France, immeuble Mirabeau », *L'Architecture française*, n° 365-366, janvier-février 1973.
- Henri BRESLER, « L'expérience du front de Seine », *AMC - Le Moniteur architecture*, n° spécial, décembre 2004.
- Manolita FRERET FILIPI, « L'urbanisme de dalle, un enjeu patrimonial ? Le Front de Seine à l'épreuve du temps », *Paris Patrimoine. Histoire de l'architecture et archéologie*, n° 3, janv. 2007.
- Jean-Pierre MÉNARD, « Tertiaire, les façades double peau », *AMC - Le Moniteur architecture*, n° 101, octobre 1999.
- *Le Paris des Assurances Générales de France*, Paris, AGF, 1981.
- Éric LAPIERRE, *Guide d'architecture. Paris 1900-2008*, Paris, Pavillon de l'Arsenal, 2008.
- SEMEA XV, Société d'économie mixte d'équipement et d'aménagement du XV<sup>e</sup> arrondissement de Paris ; Association syndicale du Front de Seine, *Le Front de Seine : Paris XV<sup>e</sup>*, Paris, Hervas, 1994.
- Simon TEXIER, *Paris contemporain. De Haussmann à nos jours, une capitale à l'ère des métropoles*, Paris, Parigramme, 2005.



Remondet et Parent architecture, plan-masse extrait du permis de construire, 1974 (AD75).



Remondet et Parent architecture, élévation du bâtiment du côté de la rue de Mouzaïa, 1974 (CAAC).



Vue des rampes et du pavillon d'entrée, 2015 (© DHAAP / PS).

## 21 rue de l'Inspecteur Allès (19<sup>e</sup> arr.)

### SUIVI DE RÉOLUTION

Construction d'un immeuble d'habitations et modification de rampes de parking au sein d'un ensemble PVP et labellisé ACR

Pétitionnaire : M. Daniel SCHNEIDER  
RIVP

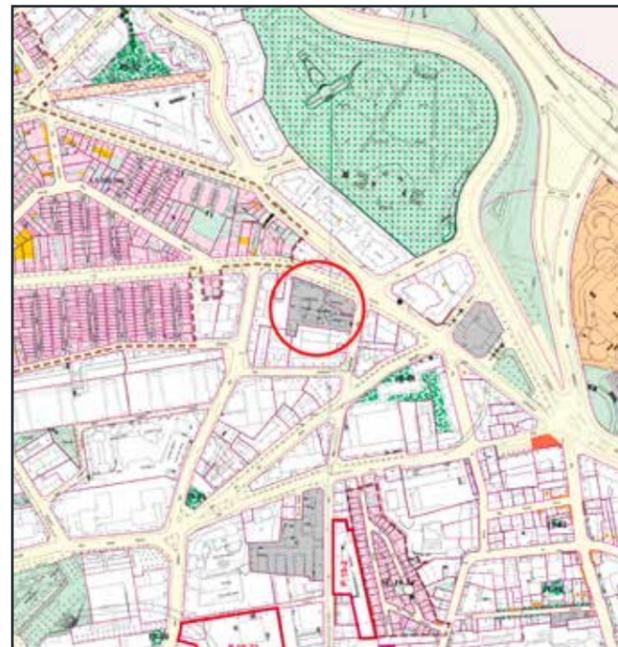
PC 075 119 24 V0040

Dossier déposé le 20/12/2024

Fin du délai d'instruction le 18/07/2025

« Construction d'un bâtiment à R+4 sur 1 niveau de sous-sol à destination d'habitation.

Surface créée : 818 m<sup>2</sup>. Le projet comprend 5 logements BRS (soit 30% de l'opération) et 11 logements PLI. »



Extrait du P.L.U.

### PROTECTION

Immeuble protégé au titre du P.L.U. : « Immeuble de bureaux abritant les services de la "DRASS Île de France" construit par les architectes Claude Parent et André Remondet en 1974. La façade entend exprimer "la vérité intérieure de la construction" conformément au credo fonctionnaliste. Ainsi la faille verticale marque la jonction avec un bâtiment arrière perpendiculaire. Le béton a été soigneusement cannelé «pour accrocher la lumière et réduire la salissure en canalisant les coulées d'eau». La corniche supérieure est "un toit symbolique qui finit l'immeuble". »

### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 17 octobre 2023 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 17 octobre 2023 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet d'aménagement du 21 rue de l'Inspecteur Allès. Elle demande le suivi de ce projet et souhaite que les surfaces végétales existantes soient préservées voire amplifiées. Elle se dit également soucieuse que l'opération ne ferme pas un cœur d'îlot qui communique aujourd'hui avec son environnement. »

### PRÉSENTATION

Le présent permis de construire fait suite à une étude en faisabilité présentée à la Commission du Vieux Paris en octobre 2023 concernant l'ancien centre de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales, œuvre d'André Remondet (1908-1998) et de Claude Parent (1923-2016), reconverti en logement étudiant et espace de co-travail par Canal architecture pour le compte de la RIVP et du Crous de Paris entre 2015 et 2020. Sa qualité est par ailleurs reconnue et protégée dans le cadre du PLU depuis 2006, il obtient également le label Architecture contemporaine remarquable (ACR) en 2021.

Représentatif du brutalisme, le bâtiment, de six niveaux sur rez-de-chaussée surmonté d'un niveau en retiré, se compose de deux ailes sur rue et sur cour, dont les extrémités sont flanquées de volumes arrondis au parement de béton rainuré. En son centre, une rampe de parking, prenant appui sur la rue de l'Inspecteur Allès, dessert quatre niveaux de sous-sols.

L'ensemble, alliant vocabulaires défensif et sculptural, témoigne ainsi du fructueux partenariat à cette période entre André Remondet, lauréat du premier grand prix de Rome en 1936 et architecte BCPN, et Claude Parent, figure majeure de l'avant-garde architecturale française



Vue de l'ensemble réhabilité, depuis la rue de l'Inspecteur Allès, 2023 (© DHAAP / PS).



Vue du pavillon d'entrée voué à la démolition, 2023 (© DHAAP / PS).



Plan du RDC du site, état existant et projet présenté en faisabilité, octobre 2023 (© Frédéric Borel & Eddy Vahanian architectes).



Vue de la rampe ornée d'œuvres du groupe LE BLOC, 2015 (© DHAAP / PS).



Vue d'un niveau de sous-sols, 2023 (© DHAAP / PS).



Coupe, projet présenté en faisabilité, octobre 2023 (© Frédéric Borel & Eddy Vahanian architectes).



Perspective intérieure sur la rampe restructurée, projet présenté en faisabilité, octobre 2023 (© Frédéric Borel & Eddy Vahanian architectes).

Insertion depuis la rue de l'Inspecteur Allès, état existant et état projeté, faisabilité, octobre 2023 (© Frédéric Borel & Eddy Vahanian architectes).



de l'après-guerre.

En 2012, le n° 58 se voit occupé par un collectif d'artistes (« le BLOC »), qui investit de ses œuvres les bâtiments. Un centre d'accueil de l'Armée du Salut, aujourd'hui pérennisé, s'installe au n° 66 à la même période. En 2014, l'État cède à la ville l'ensemble foncier sur lequel s'insèrent les deux bâtiments. La RIVP se voit rapidement confier l'ensemble afin d'y réaliser un programme associant une résidence de jeunes travailleurs, des ateliers d'artistes et un espace de co-travail, en partie installé sur le premier niveau de sous-sol grâce au ménagement d'un patio végétalisé. Livrée en 2020, l'opération, modèle vertueux de la réhabilitation et de la reconversion de ce type d'édifice, a été saluée dans des revues spécialisées telles que AMC ou encore d'A.

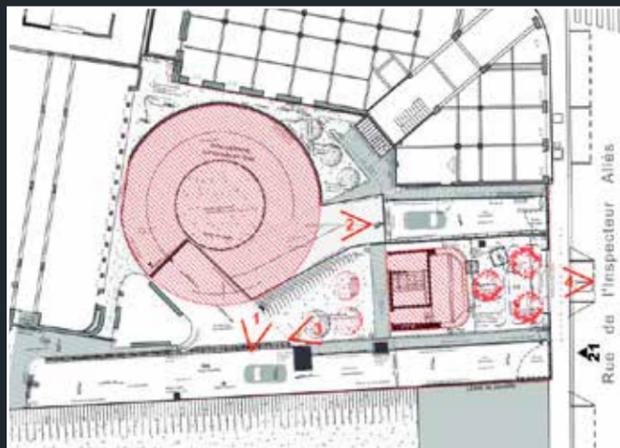
En 2021, le petit ouvrage sur la transformation du 58, rue de Mouzaïa soulignait toutefois l'exceptionnelle réserve foncière laissée inusitée au sein du site : près de 6000 m² de plancher, répartis sur trois niveaux de sous-sols. Dans ce contexte, une étude en faisabilité, toujours portée par la RIVP, a été présentée à la CVP en octobre 2023 ; elle proposait d'une part de construire un nouveau petit immeuble d'habitations, assurant la jonction entre le bâtiment de l'Armée du Salut et celui du n° 19, rue de l'Ins-

pecteur Allès, et d'autre part d'investir les trois niveaux de sous-sol, desservis par une impressionnante double rampe hélice, aujourd'hui vacants.

Conscients de l'importance structurante de cet ouvrage en béton placé au cœur du site, dont le système fait par ailleurs écho à l'escalier à double volée croisée du bâtiment principal de Parent et Remonet, les porteurs de ce projet souhaitaient préserver en partie les rampes. Il était envisagé d'en diminuer la largeur afin de créer un large puits de lumière de 18 mètres de diamètre, assurant la pénétration de la lumière naturelle jusque dans ces niveaux de sous-sol. Un petit immeuble de logements, élevé sur quatre étages, implanté à l'alignement de la rue de l'Inspecteur Allès, complétait l'ensemble, engendrant la disparition d'un des deux pavillons d'accueil de Parent et Remonet.

Suite à cette présentation, la Commission du Vieux Paris avait demandé le suivi de ce projet et la préservation voire l'amplification des surfaces végétales existantes. Elle avait également fait part de sa volonté de ne pas fermer le cœur d'îlot, afin qu'il continue de communiquer avec son environnement.

Le permis finalement déposé reprend les grandes lignes présentées au stade de la faisabilité, mais précise le



Plan des démolitions, permis déposé, décembre 2024 (© Frédéric Borel Architecte).



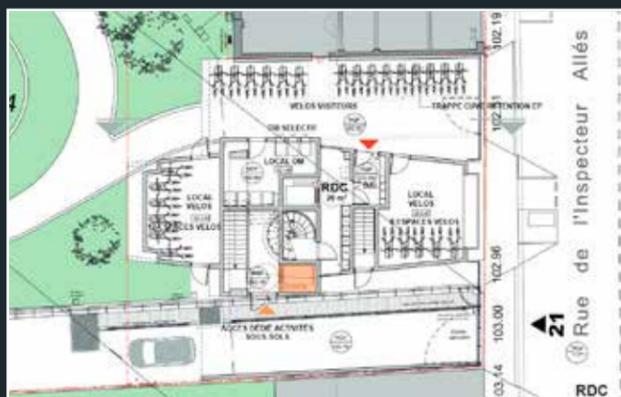
Vue d'insertion sur la rue, permis déposé, décembre 2024 (© Frédéric Borel Architecte).



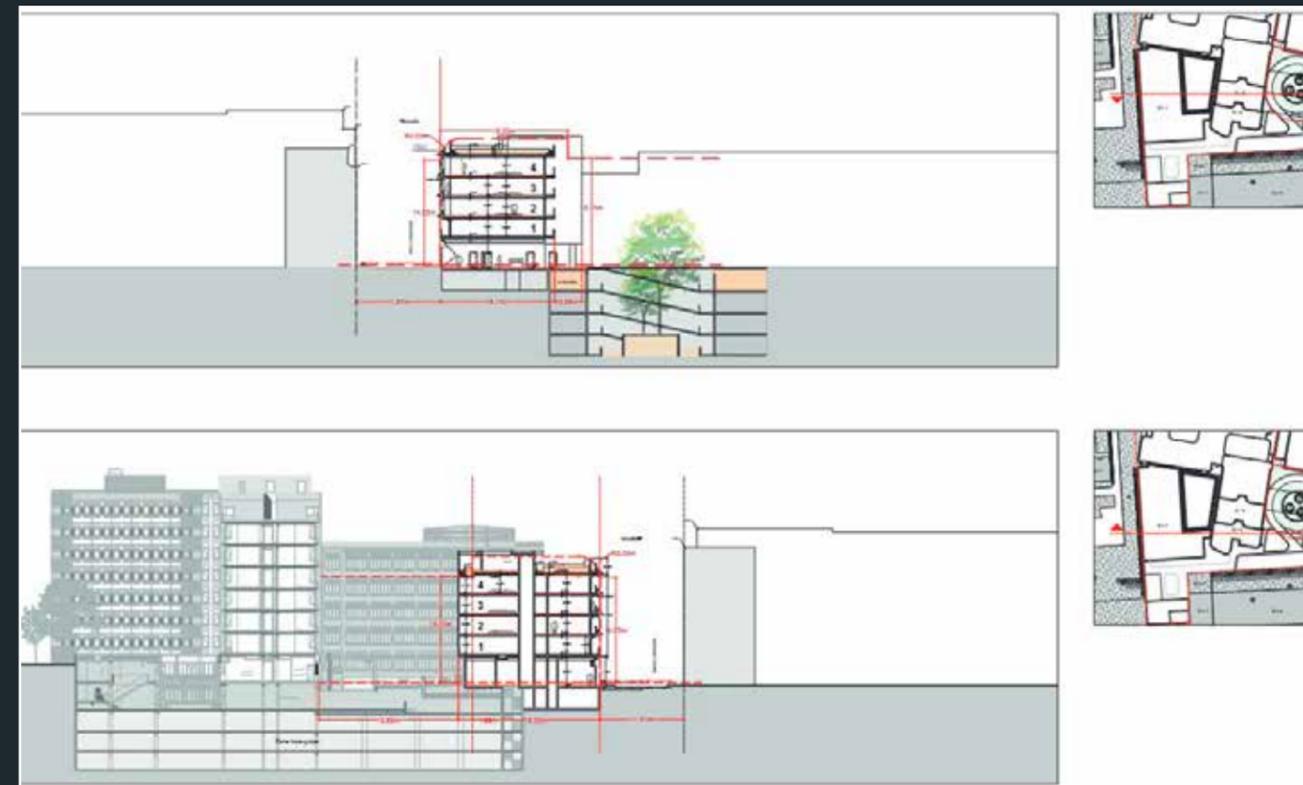
Élévation sur rue, permis déposé, décembre 2024 (© Frédéric Borel Architecte).



Perspective en cœur d'îlot, permis déposé, décembre 2024 (© Frédéric Borel Architecte).



Plan du rez-de-chaussée, permis déposé, décembre 2024 (© Frédéric Borel Architecte).



Coupe, permis déposé, décembre 2024 (© Frédéric Borel Architecte).

dessin du nouvel immeuble et le traitement des rampes. Le nouvel édifice, placé à l'alignement du bâtiment Art déco de l'Armée du Salut édifié par Pierre Sardou, s'élève à R+4, surmonté d'un édicule technique en toiture. Il se compose d'un plancher en béton armé pour l'infrastructure, le plancher haut du rez-de-chaussée et la toiture qui accueille 80 cm de terre végétale. Les planchers des niveaux courants (R+1, R+1,R+3 et R+4) adoptent quant à eux un complexe bois CLT avec isolant et chape.

Le socle en béton du rez-de-chaussée forme un porche accompagné de deux passages latéraux au dessin élancé clos par des portails à barreaudage en acier laqué, qui offrent de larges vues sur le cœur d'îlot. En étages, les niveaux sont rythmés par une alternance régulière de baies vitrées et de loggias agrémentées de jardinières qui conjuguent les dessins de façade de l'immeuble de Sardou et de celui de Parent et Remondet.

Les pétitionnaires insistent sur la diversification des surfaces végétalisées en cœur d'îlot et sur la création d'une zone de pleine terre à l'emplacement du fût central des rampes de parking actuel.

Le réaménagement des sous-sols semble en cours de validation par la RIVP et il n'est, à ce jour, pas encore détaillé au sein du permis de construire. Concernant les rampes, bien que des pièces déposées dans le permis

semblent contradictoires, elles devraient finalement être partiellement conservées et affinées, selon des modalités proches de celles présentées en faisabilité. La conservation d'une trémie d'ascenseur et de trois escaliers est également prévue en mesure conservatoire afin de desservir ces sous-sols.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 mai 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi le projet de construction d'un immeuble au 21 rue de l'Inspecteur Allès. Elle demande des documents complémentaires sur le traitement réservé à la rampe conçue par Claude Parent et André Remondet, dont le degré et les modalités de conservation ne sont pas précisément indiqués dans le permis de construire.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- CAAC : 56 IFA 508/5.
- *Bureaux-Logements. Transformation 58 rue de Mouzaïa, Paris XIX<sup>e</sup>, Paris, Archibook, 2021.*

5 avenue Marceau (16<sup>e</sup> arr.)

Extrait du PLU.

PC 075 116 24 V0066

Dossier déposé le 29/11/2024

Fin du délai d'instruction le 23/05/2025

« Réhabilitation et extension d'un bâtiment à R+2 sur 1 niveau de rez-de-chaussée bas, sur rue et sur cour, à destination d'équipement d'intérêt collectif (musée Yves Saint Laurent), avec modifications d'aspect extérieur, démolitions partielles, réaménagement des espaces intérieurs et extérieurs, couverture de la cour, extension du volume d'escalier, création d'un niveau de sous-sol, ravalement, remplacement de menuiseries extérieures et réfection des toitures.

Surface créée : 140,65 m<sup>2</sup> ; surface démolie : 78,33 m<sup>2</sup> ; superficie du terrain : 573 m<sup>2</sup>. »

**Observation du DHAAP :** « Avis favorable avec réserves ».

L'ensemble immobilier situé au 5 avenue Marceau, aujourd'hui siège du Musée Yves Saint Laurent Paris, est composé de deux hôtels particuliers construits à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans le cadre du réaménagement urbain du quartier, et notamment de la création de la rue Léonce Reynaud. Le premier, édifié en 1886 pour le comte Louis-Maurice Mathieu de La Redorte, s'élève à l'angle de l'avenue Marceau et de la rue Léonce Reynaud. Le second, construit en 1892 dans le prolongement de cette dernière, a été destiné à son fils, Mathieu Maurice Moore Mathieu de La Redorte, à l'occasion de son mariage. Les deux hôtels, conçus dans le style Second Empire par l'architecte Léon Chatenay, présentent une unité stylistique marquée et sont progressivement réunis en un seul ensemble, dont la structure actuelle conserve encore les traces.

Les façades sur rue présentent une composition ordonnée et symétrique, structurée par des bandeaux horizontaux marquant les niveaux, un léger ressaut à hauteur des entrées de la rue Léonce Reynaud et un pan coupé à l'angle de l'avenue Marceau. Réalisées en pierre de taille à bossage continu, elles s'élèvent jusqu'à une corniche à modillons marquant une toiture mansardée en ardoise et zinc, ponctuée de lucarnes à frontons. Les niveaux supérieurs, bien qu'homogènes dans leur composition, se distinguent par un traitement différencié des encadrements, impostes



Vue depuis l'angle de l'avenue Marceau et de la rue Léonce Reynaud, 2024 (© Studio La Boétie Architecte).



Vue des façades sur cour, état existant, 2024 (© Studio La Boétie Architecte).



Extension et couverture partielle de la cour, état de projet, 2024 (© Studio La Boétie Architecte).

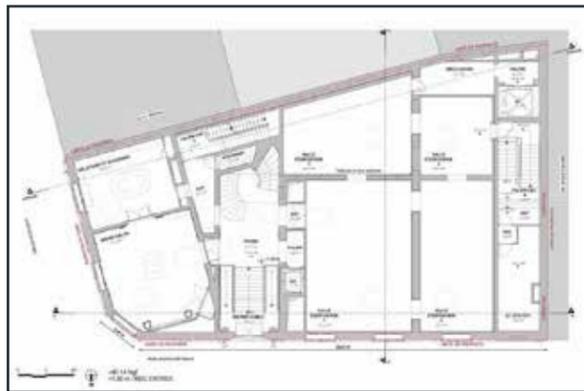
et ferronneries. Consoles et clefs d'arc sculptées contribuent à structurer et enrichir la composition architecturale. Sur cour, les façades sont plus sobres, enduites de plâtre et de chaux, et dépourvues d'ornementation, tout en conservant une hiérarchie des volumes similaire à celle des façades sur rue.

L'histoire contemporaine du lieu débute en 1974, lorsque la maison Yves Saint Laurent quitte la rue Spontini pour s'installer au 5 avenue Marceau. Les espaces sont alors aménagés pour accueillir les ateliers de couture, le studio de création et les salons de présentation. Le décorateur Victor Grandpierre conçoit un cadre raffiné et fonctionnel, avec des salons ornés de lambris, de miroirs et de tissus tendus, tout en conservant les moulures et corniches du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1994, le décorateur Jacques Grange intervient pour rafraîchir la décoration, modifiant notamment la palette chromatique des espaces.

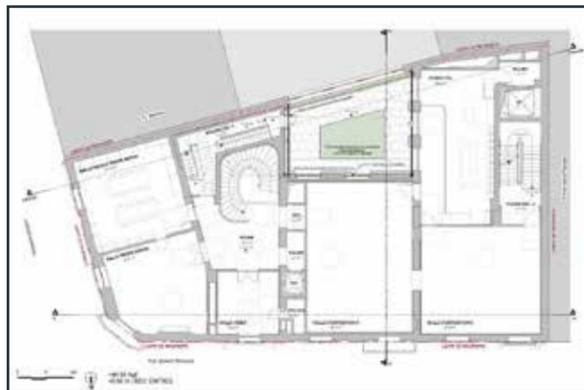
En 2003, des travaux de restructuration lourde sont entrepris sous la direction de l'architecte Jacques-Michel Rousseau et du décorateur Jacques Grange, afin de transformer l'hôtel particulier en espace muséal dédié à la Fondation Pierre Bergé – Yves Saint Laurent. Les anciens salons et ateliers sont réaménagés : le grand salon, le petit salon, les cabines d'essayage, les bureaux ainsi que le réfectoire situé dans les combles sont repensés pour accueillir des salles d'exposition, un centre de documentation, des archives et des espaces administratifs. Hormis les bureaux des deux fondateurs, le service de presse et une salle de réunion, tout a été fortement remanié pour devenir lieu de conservation du patrimoine de la maison. Au cours de cette campagne de travaux, l'escalier de service est démolit et un monte-charge est installé.

En 2017, le musée Yves Saint Laurent Paris est inauguré. La scénographe Nathalie Crinière et le décorateur Jacques Grange, qui avaient déjà collaboré à plusieurs campagnes de travaux de la Fondation, repensent les espaces d'exposition. Lors de cette campagne de travaux, un ascenseur PMR remplace l'élévateur précédemment installé, le bureau d'Yves Saint Laurent est supprimé et une salle de réunion est créée. Les décors marbrés des années 1970 présents dans la cage d'escalier principale disparaissent, remplacés soit par des dorures, soit par un papier peint imitant le parchemin. La couverture fait également l'objet d'une réfection avec l'intégration de fenêtres de toit.

Ces transformations successives ont profondément modifié la configuration initiale des deux hôtels particuliers ainsi que celle de la première installation de la maison de couture.



Plan du rez-de-chaussée haut avec séquence d'entrée, état existant avec démolitions (en haut) et projet (en bas) (© Studio La Boétie Architecte).



Plan du premier étage, état existant (en haut) et projet avec extension sur cour et couverture en toit-terrasse (en bas) (© Studio La Boétie Architecte).

Les espaces du rez-de-chaussée haut et du premier étage de l'hôtel d'angle, de même que l'atelier de l'hôtel adjacent, restent toutefois intacts dans leur configuration issue de l'aménagement de 1974.

#### PROJET

Un permis de construire (PC 075 116 24 V0066) a été déposé en novembre 2024. Le projet prévoit le réaménagement du musée afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et de le mettre en conformité avec les normes d'accessibilité et de sécurité incendie.

Au rez-de-chaussée haut, le petit salon est conservé et nettoyé, devenant un espace d'introduction historique. Les anciennes cabines d'essayage sont transformées en boutique, avec une légère réhausse de la corniche et du faux plafond pour retrouver les volumes d'origine. Au premier étage, l'ancien bureau d'Yves Saint Laurent est converti en salle d'exposition, intégrant ainsi cet espace au parcours muséal.

Les démolitions prévues sont néanmoins importantes, notamment en ce qui concerne les cloisons, certains segments de murs porteurs et les circulations verticales. En particulier, la séquence d'entrée depuis la rue Léonce Reynaud est fortement modifiée. Le projet prévoit l'extension du volume de l'escalier principal, jugé trop étroit pour un usage muséal. Le vestibule est reconfiguré par l'ajout de deux volées d'escalier latérales — en remplacement des jardinières actuelles — permettant une connexion directe avec le foyer, les sanitaires et les vestiaires aménagés au rez-de-chaussée bas. En conséquence, l'escalier central est légèrement réduit en largeur. Parallèlement, l'escalier permettant l'accès au R+1 est démoli, au profit d'une nouvelle implantation en fond de parcelle, tirant parti de l'extension sur cour.

Afin d'agrandir les surfaces d'exposition et d'archives, le projet prévoit la couverture partielle de la cour. Ce volume serait fermé à hauteur du bandeau séparant le rez-de-chaussée haut et le R+1. La couverture serait traitée en toiture-terrasse non accessible, avec aménagement paysager.

Un niveau supplémentaire en sous-sol serait également créé pour accueillir des locaux techniques.

Les toitures existantes seront intégralement reprises. Les velux actuels seront remplacés par des châssis parisiens.



Séquence d'entrée, vue du vestibule d'accès, 2024 (© DHAAP / ML).



Séquence d'entrée, vue de l'escalier vers R+1 à démolir, 2024 (© DHAAP / ML).

#### AVIS DU DHAAP

L'adresse et le projet ont été examinés par le DHAAP à l'étape de faisabilité en septembre 2024. Le DHAAP considère que le projet, dans son ensemble, respecte et conserve les éléments de valeur architecturale de l'hôtel. Il ne s'oppose pas, par principe, à l'idée générale du réaménagement projeté.

Cependant, il souhaite exprimer des réserves quant à l'altération de la séquence d'entrée de l'hôtel sur la rue Léonce Reynaud, qui implique la démolition des emmarchements et du volume initial du vestibule. Ce point de vigilance, déjà souligné lors de la visite du bâtiment, est de nouveau relevé. Le DHAAP recommande qu'une solution plus fidèle à l'existant soit étudiée.

#### DISCUSSION

Corine Faugeron considère que le projet devrait davantage respecter l'esprit Yves Saint-Laurent.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 mai 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet d'aménagement du musée Yves Saint-Laurent au 5 avenue Marceau. Elle appuie l'avis réservé transmis par le DHAAP et demande des précisions sur la réduction des emmarchements.

## **MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS**

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M<sup>me</sup> Ann-José Arlot, M<sup>me</sup> Laurence Bassières, M. Sabri Bendimerad, M<sup>me</sup> Bernadette Blanchon, M<sup>me</sup> Karen Bowie, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cercllet, M. Grégory Chaumet, M. Bernard Desmoulin, M<sup>me</sup> Léonore Dubois-Losserand, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M<sup>me</sup> Bérénice Gaussein, M<sup>me</sup> Mireille Grubert, M<sup>me</sup> Moïra Guilmar, M<sup>me</sup> Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M<sup>me</sup> Soline Nivet, M<sup>me</sup> Jacqueline Osty, M. Dominique Perrault, M<sup>me</sup> Caroline Poulin, M. Philippe Prost, M. Patrick Rubin, M. Philippe Simon, M<sup>me</sup> Géraldine Texier-Rideau, M<sup>me</sup> Alice Thomine.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M. René-François Bernard, M<sup>me</sup> Anne Biraben, M. Thomas Chevandier, M<sup>me</sup> Claire de Clermont-Tonnerre, M<sup>me</sup> Lamia El Aaraje, M<sup>me</sup> Corine Faugeron, M<sup>me</sup> Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M<sup>me</sup> Laurence Patrice, M<sup>me</sup> Hanna Sebbah, M<sup>me</sup> Karen Taïeb, M<sup>me</sup> Léa Vasa, M. Aurélien Véron.

Membres du collège institutionnel, nommés par la Maire de Paris :

M<sup>me</sup> Ariane Bouleau, M<sup>me</sup> Aurélie Filippetti, M. Alexandre Labasse, M<sup>me</sup> Marion Waller.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

## **FICHES DE PRÉSENTATION**

Betsabea Bussi  
Pierre Coffy  
Emeline Houssard  
Laurent Favrole  
Sébastien Lailler  
Pauline Rossi  
Simon Texier

## **CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)**

Marc Lelièvre  
Pascal Sausseureau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris  
Direction des Affaires culturelles  
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »